

LUTTES

ET COMMUNICATION

MENSUEL Edité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et de la Culture CFTD (FTILAC-CFTD) 43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél. : (1) 42.46.50.64. Ce numéro comporte un supplément.

N°48

DECEMBRE 86

EDITORIAL

ENSEMBLE NOUS POUVONS GAGNER

Les efforts réalisés à tous les niveaux de la Fédération commencent, en matière de cotisations, à porter leurs fruits. En deux ans, les cotisations de l'année en cours, perçues par la Fédération, sont passées au 31 octobre de 12 % à 19 %. En 1986, nous avons au 31 octobre reçu 19 % des cotisations de l'année. C'est une avancée, mais il reste beaucoup d'équipes syndicales à convaincre pour arriver à notre objectif de 50 % au 31 décembre de l'année.

Cet objectif est essentiel, car si nous n'y arrivons pas, c'est le fonctionnement et, par conséquence, la viabilité de l'organisation qui est en jeu.

Nos pratiques syndicales passent d'abord et avant tout par la revalorisation de la section syndicale d'entreprise. C'est le lieu où se jouent, où se nouent les rapports d'adhésion. Il nous faut, à tous les échelons de l'organisation (fédération comme syndicats) se mettre au service des équipes, qui sont au plus près de la population salariée, c'est-à-dire la section syndicale d'entreprise, et qui font l'action au quotidien. Actions qui se développent, qui s'affirment ; c'est le cas dans le Livre, à Lyon (plusieurs articles de ce bulletin y sont consacrés) ; c'est le cas à Ouest-France où la CFTD, toutes composantes réunies, intègre dans sa réflexion et ses propositions les nouvelles techniques.

Mais pour y arriver, il nous faut développer notre volonté d'accueil, notre souci de donner à l'adhérent un véritable statut. Donner un statut à l'adhérent, c'est donc cultiver la différence avec les autres salariés. C'est donc, avant de rechercher d'autres services, revigorer le droit à l'expression particulière de l'adhérent, le droit à l'information particulière, le droit à la formation particulière, le droit à la prise de décision.

Dans cette bataille pour la syndicalisation, pour l'action, pour des moyens à l'organisation (le développement du prélèvement automatique des cotisations doit, dans l'avenir, devenir un phénomène de masse), la Fédération prendra sa part en multipliant ses contacts sur le terrain, dans le cadre des contrats de développement avec les syndicats et des journées de formation et de rencontres professionnelles (Journée Nouvelles Techniques, groupe Hersant, etc...).

GAGNER le plus grand nombre d'adhérents, nous pouvons y arriver. C'est L'AFFAIRE DE TOUS.

Michel MORTELETTE
Secrétaire Général

SOMMAIRE

EDITORIAL : Ensemble nous pouvons gagner	P. 1
GROUPES MULTI MEDIAS	P. 2
LES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS LA F.P.	P. 3
INTERNATIONALE : Liban et Afrique du Sud	P. 3 & 4
CFTD-CISL, LA FTILAC dans le monde	P. 4
Les jeunes et les relations intern.	P. 4,
GENEVE AU CARREFOUR DES TECHNIQUES	P. 4 & 5
TABLEAU DE BORD	P. 5
PRUD'HOMMES 87	P.14
PUBLICITE	P.16

BRANCHE "AUDIOVISUELLE"

SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE
• Budget et emplois P.6	• Les labo P.8
• Elect.Sect.Public P.6	• Exploit.cinéma P.8
• Projet budget 87 P.7	• La fondation Européenne
• La nuit de la com. P.7	des métiers de l'im.P.8
• Région Aquitaine P.7	• T.R.V: un conflit P.8

BRANCHE "ECRIT"

• LES NOUVELLES TECHNIQUES DANS LA PRESSE	P.9
• BREVES : SLIM, NORD EDITORIAL, Groupe DANIEL, NORD HERSANT	P.9,10,11
• S.A.D. toujours l'emploi, SOPAL 48h de grève.	P.10
• LYON Une bonne action juridique	P.10
Commission Paritaire Labeur	P.10 & 11
• HACHETTE : Unité économique et sociale	P.11
• REIMS : repression syndicale	P.11
• A.C.P. : Mise en vente	P.12
• A.F.P. : Riton la menace	P.12
• BREVE : La Voix du Nord	P.12

BRANCHE "ACTION CULTURELLE"

• BUDGET 87	P.13
• THEATRE : L'incertitude.	P.14
• ST BRIEUC	P.15

GROUPES MULTIMEDIAS

Les trois "H", mais d'autres aussi, tels la C.L.T. ou le groupe Bouyghes, lorgnent depuis plusieurs mois sur les chaînes de télévision. Tous ont de grandes ambitions. Plusieurs d'entre eux ont déjà un pied dans le monde de la Communication. Leurs activités sont nombreuses, leurs chiffres d'affaires importants : ce sont des groupes multimédias. Voici une carte d'identité de chacun d'entre eux.

HAVAS : C.A. : 19,9 milliards F.
15.000 salariés
97 sociétés

La publicité : Régie-Club (92 %), Interdéco (100 %), Info et Publicité (92,16 %), Médiavision (25 %), Office d'annonces (97,6 %), Avenir (75,91 %), Métrobus (90 %).

La télévision : Canal Plus (25 %).

La presse : Compagnie Européenne de Publication (35 %).

Le tourisme : Havas Tourisme, Touropa.

Divers : Havas Dom, Havas International Média, Havas Belge, Havas Informatique, Audiofina et Eurocom (dont Havas détient 45 % du capital) spécialisé dans le conseil en publicité, emballage et restauration rapide (Freetime).

HACHETTE : C.A. : 11 milliards F.
surnommé la "pieuvre verte"

L'édition : Hachette est majoritaire dans 27 maisons d'édition et détient ainsi 25 % du marché du livre

La presse : 37 publications dépendent plus ou moins du groupe Hachette. Parmi elles, le Nouvel Economiste, Télé 7 jours, France-Dimanche, Elle, le Journal du Dimanche, l'Equipe, les Dernières nouvelles d'Alsace, l'Echo républicain, etc...

Par ailleurs, le groupe Hachette détient 20 % des actions dans le groupe Filipacchi (Paris-Match, Lui, l'Echo des savanes, etc..., 16 titres au total).

L'audiovisuel : Europe N° 1 et ses filiales (Giraudy, Régie N° 1, Télé Monte-Carlo) Pathé, Télé-Hachette, Channel 80, Astral, Hachette Inc. (Canada), Caudim, Ediciel.

L'imprimerie : 9 entreprises dont Hélio Corbeil, Brodard et Taupin, IMCO, AGM, IOTA SFIG, Encres d'imprimerie de Choisy, Périodic brochage.

La distribution : quasiment un monopole pour la presse (N.M.P.P. et des sociétés à l'étranger). Pour le livre, 20 % : en 1984, Hachette a distribué 142 millions de livres.

HERSANT : C.A. : 5,5 milliards F.
Surnommé le papyvore, son activité est jusqu'ici principalement concentrée sur la presse écrite et la radio.

22 quotidiens (soit 38 % de la presse quotidienne nationale et 19 % des quotidiens régionaux) ;

30 radios locales ;

Une agence de presse (A.G.P.I.) ;

Une agence de publicité (Publi-print) ;

9 imprimeries ;

3 journaux en Belgique.

Projets : le rachat de TF 1 et une chaîne de télévision européenne (T.V.E.)

Il est le seul patron de presse à être directement mêlé à la vie politique. Il est lui-même député et dix membres de la majorité parlementaire RPR-UDF sont salariés de son groupe.

GRUPE EXPRESS : C.A. 635 millions de francs et 400 salariés.

Presse : L'Express et ses suppléments régionaux et thématiques, Lire et le Vif-Express en Belgique.

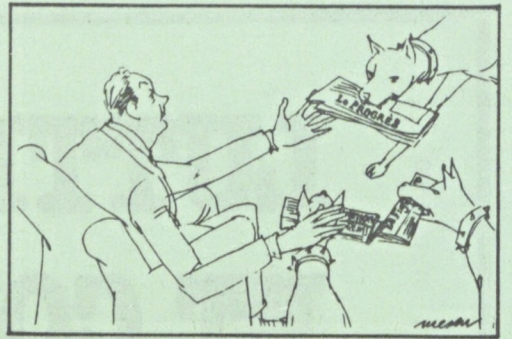
Projets : rachat de la 5ème chaîne de télévision et des Presses de la Cité.

C.L.T. (Compagnie Luxembourgeoise de Télévision)

Luxembourgeoise en droit, belge par son principal actionnaire, française par ses profits, elle est en voie de germanisation dans son capital.

La radio : sa filiale Ediradio diffuse RTL.

La presse : la C.L.T. est associée au groupe WAZ et au géant allemand BERTELSMANN.



Projets : Après ses premiers échecs pour prendre la "5" et la "6", la C.L.T. ne désespère pas de les obtenir. Elle est aussi en lice pour Télé Monte-Carlo. Elle guigne aussi des places sur le satellite allemand TV SAT et sur le français TDF 1.

PRESSES DE LA CITE

L'édition : Plon, Julliard, Christian Bourgeois, 10/18, Librairie Académique Perrin, Fleuve Noir.

France Loisirs : C.A. : 2 milliards de francs.

. 30 millions de livres distribués chaque année (1 % du C.A. des P.T.T.).

. 3 millions de disques, cassettes, pellicules photos.

BERTELSMANN : un groupe mondial.

- Allemagne : Stern (1.426.000 exemplaires).

- France : Prima, Femme actuelle, ça m'intéresse, Géo, Télé-Loisirs.

- Grande-Bretagne : Prima.

- Espagne : Muy Interesante.

- Etats-Unis : Parents, R.C.A. (disques), Doubleday (édition, deuxième club du livre américain).

Audiovisuel :

. 40 % de R.T.L. ;
. une chaîne télé pour réseaux câblés en Allemagne ;
. 4 % de la C.L.T..

BOUYGUES : le seul à n'avoir encore aucune activité dans la Communication.

C.A. : 25,7 milliards F.
22.000 salariés.

Spécialisé dans le bâtiment et les travaux publics (centrales nucléaires et TGV, par exemple)

à lire :

Les multinationales de l'Audiovisuel en Europe. P.U.F. Collection "IRM"
Prix : 32 francs.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES

dans la Fonction Publique

A l'occasion du renouvellement du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat, l'Administration a fait connaître les chiffres les plus récents sur la représentativité des organisations syndicales au sein de la Fonction publique de l'Etat. Ces chiffres, qui regroupent les résultats des

élections aux commissions administratives paritaires centrales pour la période allant du 3 mars 1983 au 3 mars 1986, sont comparés dans le tableau ci-dessous aux chiffres fournis par le rapport de 1983 sur la Fonction publique de l'Etat et qui couvrent la période de 1980-1982 pour les mêmes CAP centrales.

Organisations	1980-1982		1983-1986		Evolution	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Electeurs inscrits	1 723 924		1 875 406		+ 151 482	+ 8,8
Votants	1 416 705	82,2	1 520 980	81,1	+ 104 275	+ 7,4
Total des exprimés	1 329 158	77,1	1 422 716	75,9	+ 93 558	+ 7,0
CFDT	232 101	17,5	248 554	17,5	+ 16 453	-
FEN	388 556	29,2	382 167	26,9	- 6 389	- 2,3
FO	203 888	15,3	278 797	19,6	+ 74 909	+ 4,3
CGT	259 758	19,5	241 365	17,0	- 18 393	- 2,5
FGAF	12 427	0,9	50 909	3,6	+ 38 482	+ 2,7
CFTC	39 849	3,0	47 876	3,4	+ 8 027	+ 0,4
CGC	32 623	2,5	25 597	1,8	- 7 026	- 0,7
Divers	159 956	12,1	147 452	10,4	- 12 504	- 1,7

1°) **C.F.D.T.** : il y a stabilisation à 17,5 %. C'est une inversion de la tendance constatée depuis 1966, qui avait fait progresser régulièrement la CFDT de 12,8 % en 1966-68 à 18,6 % en 1981-83, maximum connu. Notons cependant que la progression a été particulièrement forte dans la dernière période (passage de 16,5 % en 1978-80 à 18,6 % en 1981-83) compensée par un fléchissement depuis 1983 nous situant malgré tout sur la tendance longue repérée depuis 1966. Les scrutins de la dernière période (1985-1986) ont montré que ce fléchissement était en voie de résorption voire de retournement.

2°) **F.E.N.** : après une longue période de progression (passage de 25,4 % en 1959 à 32,6 % en 1975-1977), la F.E.N. connaît depuis une décline irrégulière, accentuée entre 1980 et 1986 par l'apparition de F.O. dans l'Education nationale.

3°) **F.O.** : décline entre 1957 et 1983 : passage de 20,9 % à 15,2 %. Les élections de 1984 dans l'Education nationale ont permis un

redressement à 19,6 %.

4°) **C.G.T.** : 1957 : 20,9 % et 1986 : 17 % ... Ce phénomène de décline touche tous les grands ministères et les grands corps de l'état. Il faut rappeler que la C.G.T. se proclamait première organisation confédérée de la fonction publique de l'état depuis 1960 ; aujourd'hui, elle est en troisième position derrière F.O. et la C.F.D.T..

5°) **F.G.A.F.** : le renfort de la F.A.S.P. l'amène à la cinquième place devant la C.F.T.C. qu'elle devance désormais.

6°) **C.G.C.** : 1,8 % en 1986 : faible capacité d'implantation d'un syndicalisme cadre (80 % des voix dans la Police nationale). Ils chutent depuis 1980...

7°) **Les Divers** : une organisation syndicale regroupant la F.E.N., la F.G.A.F. et les divers représenterait 35 % des fonctionnaires et la situerait comme la principale force syndicale représentée.

brèves...

SILAC NORD:

U.L. LILLE

MATINEE DE FORMATION LE 15 NOVEMBRE 1986 A LILLE

Avec le développement du chômage et les dispositions prises par le gouvernement, on risque de voir augmenter dans les entreprises le nombre des salariés ayant un emploi précaire.

Pour faire face à cette situation, il importe de savoir quels sont les différents contrats de travail. C'est pourquoi une matinée de formation, animée par Bernard Frémeaux, permanent à L'Union Locale de Lille, a été organisée par le SILAC-NORD le samedi 15 novembre à l'U.L..

INTERNATIONAL

LIBAN

LIBEREZ KAUFFMANN ET LES AUTRES...

"Continuez à enfoncer le clou. Tout ce que vous pourrez faire pour rappeler à l'opinion qu'ils sont toujours détenus sera une bonne chose". Joëlle KAUFFMANN nous l'a redit début octobre, il n'y a pas lieu de se décourager, il faut encore et toujours redire notre solidarité et notre volonté de voir libérer les otages français, dont les journalistes et techniciens de "L'Evénement du Jeudi" et de "Antenne 2".

Le retour de Marcel KOUDARI et de Camille SONNTAG nous a confirmés dans notre action.

La FTILAC-CFDT a donc écrit à nouveau aux ambassadeurs d'Iran, de Syrie, du Liban, d'Israël et d'Algérie, en postes à Paris.

Nous avons aussi pris contact avec les syndicats de journalistes libanais et israéliens, pour qu'ils interviennent à leur niveau.

Le Premier ministre français, son ministre des Affaires étrangères, les employeurs de Jean-Paul KAUFFMANN, Jean-Louis NORMANDIN et Aurel CORNEA ont aussi reçu des courriers de la FTILAC.

AFRIQUE DU SUD

LE TEMPS DE LA SOLIDARITE ACTIVE

Depuis le 16 juin dernier, l'Afrique du Sud vit au rythme de l'état de siège décrété par P.W. Botha. Ce ne sont pas moins de 20.000 personnes qui ont subi une détention depuis cette date. Dans le même temps, la répression s'est renforcée : censure des journaux, contrôles policiers permanents sur toute forme d'organisation sociale.

Les syndicalistes n'échappent pas à cet état. Plusieurs centaines sont en prison et leur espoir d'être libérés est faible (341 noms ont été officiellement recensés au 1er octobre).

La C.F.D.T. vient de décider une campagne de solidarité très active pour faire pression sur les autorités racistes d'Afrique du Sud. Chaque Fédération est invitée à parer les emprisonnés. Pour ce qui concerne notre secteur d'activité, nous devons suivre la situation de six militants de la "Media Workers Association of South Africa", l'équivalent de la FTILAC-CFDT. Il s'agit de Michael Coetzee, M.J. Fuzile, Eric Linda, Phila Ngqumba, Khangale Makhado et Mathaia Tsedu, le président de cette Fédération. —

→ Concrètement, il s'agit d'envoyer des messages de protestation aux autorités sud-africaines, d'apporter une contribution financière pour la défense juridique et enfin de continuer à informer nos collègues de travail.

LA F.T.I.L.A.C. DANS LE MONDE

La C.F.D.T. est mûre pour débattre d'une affiliation internationale qui dépasse le cadre européen. Cette discussion ne peut porter qu'autour de la C.I.S.L..

L'évolution même du champ d'activité de la FTILAC nous conduit à cette position. C'est un lieu commun que de dire que les secteurs d'activités de la communication et de la culture vivent en ce moment à l'heure des mutations internationales des entreprises multimédias.

Faut-il rappeler que la télévision vit désormais au rythme des satellites ? Et, sur les marchés mondiaux des programmes, on mesure toute l'importance de ceux produits aux U.S.A., au Brésil et au Japon. C'est une société luxembourgeoise, où les intérêts français sont présents (HAVAS s'il vous plaît), qui finance une télévision périphérique, RTL, qui accapare l'attention de bon nombre de téléspectateurs de l'est de la France.

Les syndicalistes que nous sommes peuvent-ils rester insensibles à la constitution de groupes télévisuels européens, quand un entrepreneur immobilier italien crée une chaîne en France, prend des actions en Espagne et négocie des accords avec un groupe britannique, par exemple ?

Doit-on faire la sourde oreille quand la SACEM annonce que plus de 60 % des droits qu'elle verse vont à des musiciens anglo-saxons ? Lorsque l'on constate que les mutations technologiques qui se dessinent dans la presse écrite sont depuis longtemps appliquées outre-atlantique ou dans les pays nordiques, ne devons-nous pas confronter nos analyses syndicales à celles qui ont été développées en leur temps par nos confrères étrangers ? Oui : une coopération syndicale qui dépasse le cadre européen est pour nous une nécessité.

Et nous en parlons d'expérience, puisque l'un des piliers de notre Fédération, l'Union Syndicale des Journalistes CFTD est, depuis vingt ans, partie prenante de la F.I.J. (Fédération Internationale des Journalistes). Cette organisation a multiplié les interventions et les actions en faveur des journalistes emprisonnés et de la liberté de la presse dans tous les pays.

LA FTILAC, LES JEUNES ET LES RELATIONS INTERNATIONALES : CA MARCHE

Une délégation de la FTILAC revient d'un séjour au Québec. Douze jours pour discuter des problèmes d'information, de culture et de communication, et d'insertion professionnelle des jeunes, c'est court, mais nous revenons "gonflés à bloc" et des idées plein la tête.

Avec le soutien du secrétariat Jeunes de la Confédération, notre projet de voyage a été sélectionné par l'Office franco-québécois pour la Jeunesse. Lors de ce séjour, nous avons pu rencontrer des syndicalistes, notamment de la F.T.Q. (Fédération des Travailleurs du Québec), de notre champ fédéral, mais aussi des professionnels de l'animation et du spectacle. La visite d'un grand quotidien de Montréal, d'une chaîne de télévision privée, de lieux de spectacles et d'équipements de quartiers nous a démontré combien de problèmes nous pouvions avoir en commun. Les nouvelles technologies et l'emploi, le chômage des jeunes et ses conséquences, le pluralisme dans l'information et la radio-télévision, autant de points que nous avons soulevés et pour lesquels un travail avec nos correspondants devrait se poursuivre.

Mais nous avons constaté aussi à quel point le poids des Etats-Unis et du Canada pèse sur les analyses de nos interlocuteurs. Même si la fameuse question de l'indépendance du Québec n'est plus posée ouvertement, la survie de la société québécoise et sa culture sont présents dans toutes les bouches.

Le type de syndicalisme rencontré outre-atlantique, même s'il nous a fait un peu rêver (2,5 % de cotisation prélevée par l'employeur et reversée au syndicat, un permanent pour 150 salariés) nous a un peu rappelé des fonctionnements syndicaux français (dans le Livre CGT). Par ailleurs, au Québec, le monopole syndical a heurté nos convictions en matière de démocratie. Par contre, pour le service à l'adhérent, rien à redire...

Pour conclure, une phrase de Christine DESMARAIS, syndicaliste à Télé-Métropole : "Ce que Léotard est en train de faire en France, aucun pays ne l'a jamais fait !", Tiens, nous avons déjà entendu cela. Le thermomètre marque - 15°. Nous quittons les grands espaces et l'air. A Roissy, la presse titre : "Le Rhin est pollué". Nous sommes arrivés.

CFTD

CISL

vers une affiliation ?

Le Conseil National de la CFTD (22-24 octobre 1986) en a décidé. Réunis lors du Congrès de 1988, les syndicats devront répondre à la question : voulez-vous que la CFTD adhère à la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) ?

Naguère dominée par les syndicats américains, cette centrale a su prendre son autonomie, les organisations européennes tenant une place de plus en plus importante.

Mandatée par le Conseil fédéral du 17 octobre, la délégation de la FTILAC-CFTD a voté pour que cette question soit étudiée par les syndicats de la CFTD durant les deux années à venir.

GENEVE au carrefour des nouvelles techniques

Les 10 et 11 novembre 1986, une centaine de journalistes et d'ouvriers du Livre se sont retrouvés au Bureau International du Travail à Genève. Jean-François Cullafroz et Steve Fernandez représentaient la C.F.D.T..

Deux thèmes principaux pour cette rencontre d'importance : l'évolution des entreprises multimédias transnationales et la mise en place des nouvelles technologies dans la presse écrite.

Concernant l'extension des multinationales de la Communication, au nombre desquelles les entreprises françaises font figure de "petits poucets", il apparaît que ce qui prime avant tout c'est la recherche de nouvelles parts de marché. Aucun autre mobile ne guide les Murdoch, Bertelsmann ou Carlo de Benedetti. Les intervenants ont aussi insisté pour montrer que cette évolution percute les travailleurs du secteur de la presse et du travail bien sûr, mais aussi ceux de l'ensemble du secteur culturel.

OUVRIERS DU LIVRE - JOURNALISTES :

QUELLE PASSERELLE ?

Que l'on soit en Suisse, où l'informatisation des rédactions est en place depuis dix ans, ou en Finlande, où l'on réfléchit à une mise en place d'ici à deux ans, partout la question est la même : quel doit être le rôle respectif du journaliste et de l'ouvrier du livre dans la fabrication d'un journal ?

A l'évidence, des solutions du →

type de celles qui se dessinent à Ouest-France semblent les plus intéressantes pour toutes les catégories de personnel.

ATTENTION AUX ECRANS :

Contrairement à ce que dit en général la médecine du travail en France, les écrans de visualisation ne font pas que mettre en lumière des défauts de la vision chez ceux qui les utilisent. Des études, notamment menées en Norvège, montrent que les répercussions de cet usage peuvent toucher par exemple les femmes enceintes.

Un axe d'action syndicale à approfondir, au sein de nos entreprises avec les CHSCT, et à l'extérieur avec des salariés d'autres secteurs professionnels utilisant ces "nouvelles techniques".

ALLEMAGNE

LE SECRET ALLEMAND

A l'heure où l'on parle de Smic jeunes et de petits boulots, la comparaison de l'apprentissage en France et en Allemagne prouve que tout n'est pas histoire de gros sous. De part et d'autre, une rémunération sensiblement égale, et très nettement inférieure au salaire minimal (de l'ordre de 2 000 F. en moyenne), mais d'un côté 220 000 apprentis et de l'autre, 1 800 000. La différence ? La qualité. En France, les apprentis sont des laissés-pour-compte du système éducatif, cantonnés de plus en plus dans une espèce de culture artisanale trop traditionnelle. En Allemagne, ils sont à 30 % bacheliers, plus âgés et mieux formés.



Restructuration industrielle

Les restructurations industrielles battent leur plein. Alors que les faillites dans l'industrie avaient diminué de 4,2 % en 1985, elles ont progressé, selon l'INSEE, de 11,6 % durant les huit premiers mois de 1986. On assiste à un ralentissement dans le secteur tertiaire. Au total, l'augmentation reste donc du même ordre : + 5,6 % en 1985, + 5,2 % depuis le début de l'année.

LE CHÔMAGE SUR UN AN

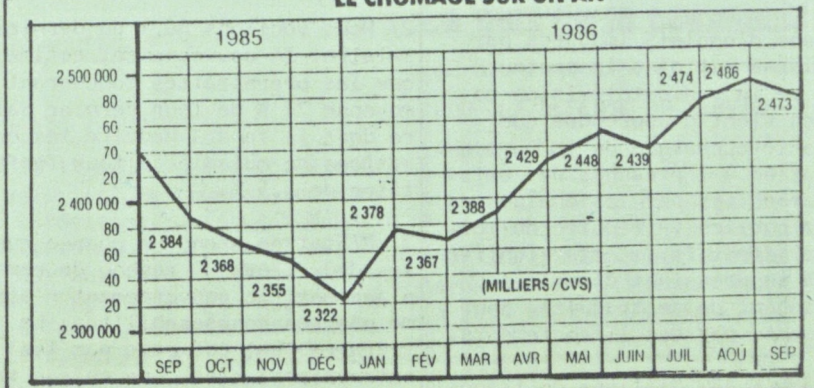


TABLEAU DE BORD

FRANCE

PRIX A LA CONSOMMATION :

Août : + 0,1 %, + 1,2 % depuis le début de l'année.

Septembre : + 0,4 %, 1,6 % depuis le début de l'année.

(Rappel : 4,7 % en 1985 et 6,7 % en 1984).

TAUX DE SALAIRE OUVRIER :

2ème trimestre : + 1 %
+ 1,9 % depuis le début de l'année (+ 5,3 % en 1985).

TAUX DE CHOMAGE :

Juillet : 10,5 %
Août : 10,7 %
Septembre : 10,7 %
(septembre 1985 : 10,2 %)

DEMANDES D'EMPLOI EN FIN DE MOIS :

Août : 0,5 % (2.486.000)
(+ 6,9 % depuis le début de l'année).

Septembre : - 0,5 % (2.473.000)
(voir tableau)
(+ 6,4 % depuis le début de l'année).

OFFRES D'EMPLOI EN FIN DE MOIS :

Août : 0 % (51.000 offerts, 51.000 perdus)
(depuis le début de l'année, + 10,6 %).
+ 3,8 % en 1985.

Avec l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, septembre est toujours un mois de forte augmentation du chômage. Pris en compte par les CVS ce phénomène saisonnier explique le décalage avec les données brutes (2.519.171) soit + 6,1 % en un mois).

Plan emploi des jeunes : depuis l'entrée en vigueur au 1er mai, 397.193 jeunes ont été embauchés dans le cadre des exonérations de charges sociales pour les entreprises. Exonération à 25 % (embauche de tout jeune pour une durée minimale de trois mois) : 196.315 ; à 50 % (à l'issue d'une formation alternée, d'un TUC ou d'un contrat d'apprentissage) : 29.890 ; à

100 % : 170.988 dont 77.358 SIVP, soit 55 % du dispositif en alternance. Source "Syndicalisme Hebdo".

SMIC : 26,92 F. depuis le 1er juillet 1986.

MINIMUM GARANTI : 14,04 francs depuis le 1er juillet 1986.

PLAFOND SECURITE SOCIALE :

9.480 francs depuis le 1er juillet 1986.

CHIFFRE INFLATION DE SEPTEMBRE :

+0,4 % par rapport au mois d'août

CHIFFRE INFLATION D'OCTOBRE :

+ 0,2 % par rapport à septembre.

QUE DEVIENNENT LES JEUNES ?

L'enquête "Emploi", menée chaque année par l'INSEE, recensait, en 1984, 6 873 000 jeunes entre 18 et 25 ans, répartis ainsi :

- ont un emploi..... 3 278 000
- en système scolaire et universitaire... 1 370 000
- chômage..... 939 000
- inactifs, divers... 843 000
- service national... 232 000
- stages et apprentissage..... 211 000

On classe dans la catégorie "divers" la différence statistique mesurée entre le nombre de jeunes (connu avec précision) et les différentes situations estimées par l'enquête (par exemple, l'enquête ne peut saisir les jeunes partis à l'étranger). Au total, cela représente 299 000 jeunes qui "gonflent" artificiellement la catégorie "inactifs".

Il faut noter que l'ANPE accueille le plus de jeunes que l'Université (850 000 personnes inscrites).

CHIFFRE DE L'EMPLOI EN SEPTEMBRE :

- 05 % "Source : Syndicalisme Hebdo".

SECTEUR PUBLIC

EMPLOIS : en plus des 350 suppressions d'emplois imposées par le gouvernement dans le secteur public de la radio-télévision en 1987, on vient d'apprendre que FMI (société chargée de la commercialisation à l'étranger des émissions produites par les chaînes du secteur public) va réduire de moitié ses effectifs... cela signifie 25 à 30 suppressions d'emplois, qui risquent de se traduire, pour la plupart, par des licenciements.

BUDGETS : 142 millions de francs, c'est le montant des crédits de fonctionnement de la C.N.C.L. en 1987.

Les 27 salariés de TDF et les prestations fournies à la C.N.C.L. par cette société en 1987 seront financées sur le budget... de TDF !

PRE-RETRAITES : une rencontre tripartite Syndicats-Ministère-Employeurs a eu lieu le 7 novembre. Il ne s'agissait en rien d'une négociation. Gouyou-Beauchamps s'est contenté d'exposer les modalités définies par le ministère. Le décret d'application est attendu pour la fin du mois de novembre, en voici les grandes lignes :

- les salariés titulaires d'emplois permanents et âgés de 55 ans ou plus peuvent bénéficier du plan de préretraite.

- Les départs en préretraite se font sur la base du volontariat et le délai d'option devrait expirer le 28 février 1987.

- Le préretraité perçoit un revenu de remplacement ; les droits à pension pris en considération pour le calcul de ce revenu sont ceux que le salarié aurait acquis à l'âge de 65 ans.

- Le ministère estime que le revenu de remplacement devrait représenter, en moyenne, 77 % du dernier salaire d'activité.

- Le revenu de remplacement est revalorisé en fonction de l'évolution du point d'indice dans l'ensemble du secteur public de la communication audiovisuelle.

- La préretraite prend fin lorsque le salarié concerné est en mesure de bénéficier d'une retraite à taux plein.

Point de vue et commentaires de la C.F.D.T. sur ce dossier pré-retraites

1/ La CFDT avait demandé une gestion commune des préretraites ; notre proposition a été refusée et la gestion du système (liquidations, paiements) se fera entreprise par entreprise.

2/ Nous voulions 80 % du dernier salaire, le gouvernement estime que les préretraités toucheront en moyenne 77 % de leur dernier salaire dont il faudra déduire les cotisations de maladie au taux forfaitaire de 5,5 %.

3/ L'Etat ne prend en charge que les deux tiers du revenu de remplacement, le gouvernement n'assume pas ses responsabilités. Le tiers restant est payé par les entreprises, c'est une charge trop lourde.

4/ Le reclassement dans les entreprises du secteur public des salariés de TF 1 qui le souhaitent s'exercera dans le cadre de la commission mobilité : c'était une demande de la CFDT. Cependant, le reclassement de ces salariés risque d'être un véritable parcours d'obstacles, dans la mesure où aucune obligation n'est faite aux employeurs du secteur public.

5/ Le ministère renvoie à une "négociation" entre syndicats et employeurs le calcul d'un minimum (plancher) pour le revenu de remplacement ainsi que le montant et le versement de l'indemnité de départ à la retraite. Ces "négociations" doivent être terminées à la fin du mois de novembre.

A noter enfin que la position de l'IRCANTEC et des autres caisses de retraites complémentaires n'est pas encore connue sur le point de savoir si, comme pour le régime général, les préretraités pourront continuer à acquérir des droits à la retraite pendant la période de pré-retraite.

ELECTIONS

ELECTIONS : LA "UNE" AIME LA CFDT

Si les élections au comité d'entreprise de TF1 ont valeur de réferendum, les salariés sont hostiles à 6 contre 4 à la privatisation de leur chaîne. Unies dans l'action contre ce projet, la CFDT et la CGT ont totalisé environ 60 % des suffrages. Elles n'enlèvent cependant que la moitié des seize sièges. En voici la répartition :

- SURT-CFDT : 6 élus
- SNRT-CGT : 2 élus
- Alliance CFTC-FO-CGC : 7 élus
- SRCT (réalisateurs autonomes) : 1 élu

La CFDT est en léger progrès et avec la CGT elle a gagné cette première manche électorale.

INA

RESULTATS DES ELECTIONS DES DELEGUES

DU PERSONNEL DE JUIN 1986 : LA CFDT EN PROGRESSION DANS LA PLUPART DES COLLEGES...

Les résultats du vote font apparaître une progression en voix de la CFDT dans tous les collèges. Nous perdons néanmoins un siège en collège 1, en raison de la mécanique de répartition des sièges.

RESULTATS GLOBAUX

• Inscrits	:	1 052
• Votants	:	634 (60,26 %)
• Exprimés	:	605 (57,50 %)
- CFDT	:	257 42,47 % 5 sièges
- CGT	:	249 41,15 % 6 sièges
- CFTC	:	47 7,76 % 0 siège
- FO	:	53 8,76 % 1 siège

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LA C.F.D.T., PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE...

Les élections au Conseil d'Administration ont eu lieu en décembre 1985 et ont vu la C.F.D.T. retrouver sa place de première organisation syndicale à l'I.N.A.. La CFDT se voit soutenue et reconnue par les personnels dans ses analyses et stratégies actuelles.

- CFDT	:	44,33 % 1 représentant
- CGT	:	43,93 % 1 représentant
- CFTC	:	11,72 % pas d'élu

SFP

ELECTIONS PROFESSIONNELLES A LA

S.F.P. - COMITE D'ENTREPRISE ET

DELEGUES DU PERSONNEL - JANVIER 86

Rappelons la nature des Collèges de salariés existant dans cette entreprise, pour les élections de délégués du personnel et de comité d'entreprise : le collège production, le collège artistes interprètes, le collège cachetiers, entre autres.

Il faut noter que ces élections ne sont pas comparables aux précédentes en raison des salariés cachetiers (artistes interprètes et autres cachetiers) qui, pour la première fois, ont pu participer à cette élection.

POSITIONNEMENT DES SYNDICATS A

LA S.F.P. :

Globalement, la CFDT est toujours la deuxième organisation syndicale (30,59 %). La CGT (41,34 %) est en

→ recul, FO (13,61 %) progresse, mais surtout (corporatisme aidant sans doute), le SRCT (7,25 %) et le SIA (4,26 %) font un score qui ne peut nous laisser indifférents. Ces syndicats prenant leurs voix essentiellement parmi les contrats à durée déterminée, il faudra que la CFDT se livre à une analyse plus profonde et, le cas échéant, en tirer les conclusions nécessaires.

Audiovisuel public :

Projet de budget 87

Le "bleu" budgétaire est sorti. TF 1 et la SFP n'y figurent plus. Les budgets d'exploitation de l'INA, TDF et Radio-France sont en baisse, ceux d'Antenne 2, RFI et FR 3 stagnent ou augmentent légèrement. Le budget de RFO est en hausse sensible (grâce notamment à un financement du ministère des Affaires Etrangères !).

Les dépenses de personnel augmentent de 0,65 %, mais le budget personnels permanents diminue de 3,5 % au profit de l'intermittence. La tendance à la précarisation de l'emploi est particulièrement nette à FR 3, A2, INA et RFO. A noter la confirmation (voir Lutes et Communication N° 45) des 350 suppressions d'emplois : 70 à TDF, 32 à l'INA, 36 à A2, 102 à FR 3, 12 à RFO, 97 à Radio-France, 1 à RFI.

Une "économie spécifique" de 30 millions de francs, soit près de 10 %, est imposée à Radio-France sur ses programmes décentralisés. TDF investira à hauteur de 180 millions de francs pour augmenter les capacités de diffusion des télévisions privées et des radios périphériques (RTL, RMC, Europe N° 1, Sud-Radio) en modulation de fréquence.

La création : en baisse à A2 (la production interne augmente au détriment de la production déléguée à la SFP ou à des entreprises privées), en légère hausse à FR 3 (avec forte diminution de la production interne). Pour les deux chaînes, la part de budget consacrée au cinéma est en augmentation sur les achats des droits (particulièrement à A2) et en baisse sensible sur les coproductions et les arts antennes.

Au chapitre création et programmes, le programme culturel (ex-projet Desgraupes, puis Faivre d'Arcier, puis ?) "susceptible d'être diffusé par satellite" reçoit 300 millions de francs.

AQUITAINE

REGION AQUITAINE

SUD-RADIO / SUD FM

Fin, le 15 août, des accords entre la radio périphérique et son associée bordelaise, puisque Sud-Radio émet directement à présent sur la FM. Pour survivre, l'ex Sud-FM a trouvé "Pacific", des programmes clef en main proposés par Claude Villiers, un ancien producteur à Radio-France. Au 15 septembre, nouveau démarrage avec des programmes "Pacific" : quelques informations, de la publicité, le nombre d'employés réduit à la portion très congrue. Le tout sur fond musical "cool". Tout va bien.

Radio-Médoc-Océan (Lacanau) a subi un sort presque identique, et devient "Pacific".

RADIO-CROQUANT

Les temps et les gouvernements ayant changé, le Conseil général de la Dordogne (socialiste) a décidé de subventionner Radio-Croquant, se fiant plus, pour se faire entendre, à une station qu'il aide qu'au Service public (Radio-Périgord) dont il se préoccupait quand le PS était au pouvoir.

RADIO ADOUR

Ex Radio-Adour-Navarre, elle avait été reprise en mai 1985 par Georges Eguimendia, un publicitaire local. Celui-ci a cédé, fin juin 1986, 80 % du capital de la station à RTL, laquelle n'avait pas obtenu de fréquence sur la FM au sud de Bordeaux.

F R 3 AQUITAINE

On en parlait, c'est arrivé fin août. Le rédacteur en chef du BRI, Gérard Berliet, a été déchargé "à sa demande" (selon la formule consacrée). Le nouveau chef vient de FR3 Bretagne. L'intéressé, Yves Lebaratoux, a confié en privé qu'il ne connaissait pas grand'chose à l'Aquitaine. Ce qui a donné à l'écran, dans la bouche du présentateur du Journal régional de 19 H. 15 : "Il a de fortes attaches familiales dans la région"... Comme le nouveau directeur, son ami Jimmy Jonquard, Lebaratoux aurait des faiblesses pour le R.P.R. et il a fait ses classes syndicales à FO, dont il était un élu dans les commissions nationales paritaires de F R 3.

A F M (ANGLÉT FM)

Une nouvelle radio a démarré le 15 juillet sur la Côte basque. Emettant sur le 100,9, elle est animée par des anciens de Radio-Bayonne et de Radio-Adour. Objectif tout simple : "Etre une vraie radio locale".

La nuit de la communication

LE SILAC-AQUITAINE DANS LA LUTTE POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL

Cette nuit a été organisée le 27 juin 1986 à Villenave d'Ornon par un grand nombre d'organisations syndicales et d'usagers. La CFDT a joué un rôle moteur.

Quel bilan en tirer ?

Deux objectifs : il s'agissait de mobiliser les professionnels de tous les médias et de mettre dans le coup les usagers, le tout sous une forme un peu différente des traditionnelles grèves-manifs qui ne remuent souvent que les salariés des entreprises concernées. Eh bien, 600 à 700 personnes sont passées ce vendredi 27 juin (200 à 300, selon la préfecture de police (sic)), beaucoup de badges "Shadok" ont été vendus, mais la partie spectacles prévue a été très faible. Sont venus des politiciens locaux : Lalumière, Barande, Sainte-Marie (tous PS), et Lacour (communiste critique). Les participants étaient girondins, sauf deux collègues de Radio Pays marmandais, et essentiellement dans la mouvance CFDT, SNJ et CDAL (FCPE).

En négatif, l'objectif usagers n'a pas été atteint, sauf par les affiches. Et des organisations telles CSCV, CSF, SAF, SM, se sont montrées inexistantes pour cette action-là. Au niveau Aquitaine, seuls les habitants de la Gironde étaient là.

Cela a été aussi l'occasion de se créer une expérience commune concrète avec "la famille laïque" et les étudiants Shadok, PSA et UNEF-ID. Ce peut être un terreau pour l'avenir.

A signaler aussi le bon écho de cette fête dans l'Audiovisuel (FR 3 Aquitaine, Radio-France), mais la timidité du très pluraliste "Sud-Ouest".

Enfin, le bilan financier laissait apparaître, fin août, un déficit de 8 000 francs, à combler par de nouvelles ventes de badges.

En positif, cette nuit a été un peu comme un forum où des gens ont fait connaissance, ont pris le temps de se parler et se sont aperçus qu'ensemble ils font du monde. ET c'est bien la CFDT (U.D. et syndicats) qui a rendu possible cette convergence.

SECTEUR PRIVE

LABORATOIRES

. TIRAGE 16, lors de son rachat par DELTA PRINT, a perdu la moitié de ses emplois.

. G.T.C., lors de son rachat par DELTA PRINT, a vu la perte des deux tiers de ses emplois en quatre ans.

. ECLAIR : cette société n'a pas licencié de personnel pour l'instant, mais pratique une politique de départ volontaire en préretraite d'employés qui ne sont pas remplacés.

. VITFER, après avoir perdu la moitié de ses emplois, vivote avec quelques clients fidèles, mais pour combien de temps ?

. L.T.C. : la mort de Madame Franay risque de précipiter les choses. La situation risque de devenir sérieuse dans un temps assez rapproché, car les prix de dumping pratiqués par G.T.C. ont principalement touché L.T.C..

EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

. GAUMONT : 85 licenciements ont été opérés, touchant aussi bien l'exploitation que la distribution et la production.

. PATHE : 25 licenciements, mais d'autres sont à prévoir à plus ou moins long terme.

. U.G.C. : cette entreprise est en perpétuelle mutation. Elle est en passe de devenir la société la plus importante de France dans l'Exploitation. Mais des licenciements d'ordre structurel y sont envisagés dans les prochains jours.

. PARAFRANCE : cette société ne possède plus que deux points en Ile-de-France : le "Paramount La Varenne" et le "Mercury" aux Champs Elysées.

L'exploitation cinématographique, déjà malade, a été touchée par la vague d'attentats de cet été ; la fréquentation a subi une chute de 25 % à 30 % en quelques jours et ne remonte pas.

Les exploitants indépendants font, bien entendu, les frais de cette nouvelle baisse de fréquentation, les fermetures de salles et les pertes d'emplois y sont plus importantes que chez les grosses sociétés.

LES RADIOS LOCALES PRIVEES

Rien, dans ce secteur, de bien nouveau, si ce n'est la création récente d'un syndicat patronal avec lequel des contacts vont être

pris pour essayer de négocier des accords. Mais la politique d'emploi des patrons de ce secteur est toujours aussi incohérente et, à tout le moins, antisyndicale.

LES TELEVISIONS PRIVEES

Les contacts sont pour le moins inexistant, si ce n'est à Canal Plus où une section fonctionne tant bien que mal et négocie avec la direction un accord d'entreprise.

LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE

Secteur en récession, mais où une commission mixte est en train de remettre à jour la Convention collective. Aux signataires patronaux de l'ancienne Convention collective nationale se sont adjoints la Chambre Syndicale des Producteurs indépendants, ainsi que les deux Fédérations patronales de la publicité. Au train où vont les négociations, on peut espérer aboutir en 1989, à moins d'une accélération dans les travaux de la commission mixte.

Dans tous les secteurs confondus, la loi sur l'autorisation administrative de licenciement est très utilisée depuis un mois.

Le patronat de nos secteurs est toujours à la pointe du progrès, surtout s'il peut gagner de l'argent sur le dos des salariés. Le nombre de personnes licenciées au titre de cette loi est impressionnant, et pas seulement dans les petites entreprises. Les "petits paquets" font merveille, d'autant plus que l'on peut embaucher immédiatement, à environ deux fois moins cher, des jeunes sans qualification avec, en plus, le bénéfice de ne pas avoir à payer de charges sociales, surtout si ces jeunes sont embauchés sur des contrats de formation en alternance ; hélas pour ces jeunes, la formation n'est qu'un prétexte à l'embauche, et ils se retrouvent vite devant les machines à remplacer le "professionnel devenu trop cher". "Syndicalisme Hebdo" du 9 octobre 1986 fait d'ailleurs le même constat que nous, pour d'autres secteurs d'activité que les nôtres.

LA FONDATION EUROPEENNE DES

METIERS DE L'IMAGE

Former des "généralistes" de l'Audiovisuel haut de gamme, intégrant à la fois des dominantes artistiques et techniques.

Monsieur Philippe de Villiers entend donner à cette fondation "privée" une visée européenne, puisque celle-ci recevra des étudiants et des enseignants de l'étranger.

A terme la Fondation Européenne des Métiers de l'Image (F.E.M.I.)

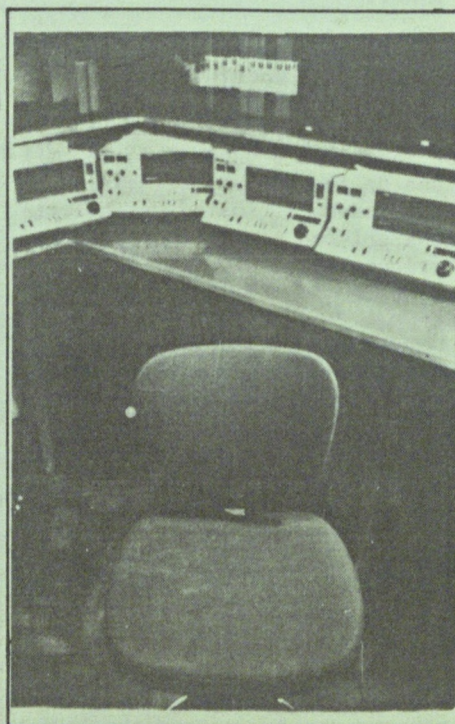
intégrerait l'I.D.H.E.C. et toute la branche formation de l'I.N.A..

T.R.V. : un conflit dur

Quand la C.F.D.T. fait reculer les patrons, elle recrute des adhérents. C'est ce qui s'est passé à la T.R.V. (Télé Reportage Vidéo).

Le 3 octobre dernier, le personnel non syndiqué se met en grève pour protester contre deux licenciements illégaux et les menaces qui pesaient sur l'activité de l'entreprise. Il saisit l'Inspection du travail. Déjà la direction recule et règle normalement la situation d'une employée de bureau. En revanche, elle refuse de négocier sur tous les autres points, notamment sur le renvoi d'une salariée dont la période d'essai avait été renouvelée.

Du coup le personnel fait appel au Syndicat de l'Audiovisuel Ile-de-France CFTD (SYNAVIF-CFTD). Le 24 octobre, une réunion entre le personnel et la direction a lieu à l'Inspection du travail. Elle n'aboutit pas. Il ne restait plus qu'une solution : aller devant les prud'hommes. Devant cette menace, la direction accepte enfin de négocier et de payer à cinq salariés licenciés l'intégralité de leurs salaires et de leurs indemnités de licenciement. En ce qui concerne la période d'essai, le cas reste à régler par les prud'hommes.



LES NOUVELLES TECHNIQUES DANS LA PRESSE

Journées d'études de la FTILAC à OUEST-FRANCE

Depuis une dizaine d'années, la presse écrite vit, comme l'audio-visuel, un profond bouleversement technologique. Les matériels de composition, de transmission, d'impression évoluent aujourd'hui de plus en plus rapidement. Une modernisation qui est, bien sûr, lourde d'enjeux sur l'emploi, les conditions de travail, les contenus rédactionnels...

Jouer les "canuts" (1) en refusant une évolution inéluctable, d'ailleurs déjà largement avancée ici et là, ou constater passivement les "dégâts du progrès", inévitables selon bien des patrons, la FTILAC refuse évidemment ce dilemme. Mais la voie est étroite. Et, entre les beaux discours et la réalité sur le terrain, il y a souvent, tous les syndicalistes le savent, une marge appréciable. Pour la réduire, il y a les instances de débat normales : sections, conseils syndicaux, conseils de branche, etc... La FTILAC a ajouté, le 7 novembre dernier, une arme à sa panoplie en organisant une journée nationale d'études à OUEST-FRANCE, premier quotidien français par son tirage.

Une vingtaine de militants CFDT, venus de Lyon, Lille, Paris, Nantes et Rennes, représentant des sections d'entreprises comme "Le Monde", la "Voix du Nord", "Presse-Océan" ou, bien sûr, "Ouest-France", se sont donc retrouvés dès 10 heures du matin dans les locaux du Comité d'entreprise.

Au programme : une visite des nouvelles installations du quotidien breton qui a, depuis un an, informatisé une partie de son système rédactionnel ; une rencontre information-débat avec son directeur de la production, M. VOLLEAU ; et, l'après-midi, une réunion plénière permettant, entre les divers syndicalistes CFDT présents, un échange d'expériences et l'affinement d'une stratégie commune.

Difficile évidemment d'entrer ici dans le détail d'une journée particulièrement riche en échanges de toutes sortes. Qu'on sache pourtant que c'est la confrontation de deux expériences de modernisation contradictoires - "Ouest-France" et "Presse-Océan" - qui a, pour l'essentiel, nourri la réflexion des participants.

A "Ouest-France", où la CFDT est majoritaire dans les deux collèges journalistes et ouvriers-employés,

la modernisation s'est effectuée par une négociation, conflictuelle évidemment, mais constante, sanctionnée par trois accords successifs. Un premier accord d'entreprise, en juillet 1986.

Axes de la négociation : une modernisation prudente, par étapes, ménageant les intérêts propres à chaque catégorie de personnel, basée sur une étude approfondie, en concertation avec les représentants de la rédaction et des "techniques", des nouveaux matériels envisagés.

Conséquence : les conditions de travail de chaque intervenant dans la chaîne de production ont été préservées, voire enrichies. Avec, à la clé, un accord original : la volonté commune des représentants CFDT des journalistes et du Livre de refuser le corporatisme catégoriel a permis la signature d'un plan prévoyant, sur cinq ans, l'intégration de dix ouvriers à la rédaction. Cinq de ces mutations sont d'ores et déjà opérationnelles, les ouvriers concernés - qui deviennent des journalistes à part entière - ayant satisfait à des stages au C.P.J. et aux tests que le journal impose à chacun de ses correspondants...

A l'inverse, il y a le cas "Presse-Océan". Presqu'une caricature. L'informatisation s'y est effectuée massivement, voici cinq ans, depuis la saisie rédactionnelle jusqu'à la mise en page sur écran. Investissements trop coûteux, choix hâtif des matériels (2), gestion mal maîtrisée : "Presse-Océan" ne sort pas, depuis cinq ans, d'un lourd déficit. Cumulées avec un refus de toute vraie négociation, ces erreurs ont abouti à un système de production où, selon les militants CFDT, les conditions de travail de tous se sont profondément dégradées : les rédacteurs sont moins nombreux, les secrétaires de rédaction "enchaînés" à leur écran de visualisation six à dix heures par jour, sans capacité d'intervention rédactionnelle réelle, les clavistes qualifiées remplacées par de simples dactylos de presse sous-payées, etc...

Résultat : la qualité du journal baisse, les ventes aussi. Il est vrai que le patron du journal, un certain M. HERSANT, poursuit sans doute d'autres objectifs : "France-Soir" et le "Figaro" devant passer, dans un proche avenir, sur un système informatisé similaire, "Presse-Océan" pourra "accueillir" des pages entières de ses confrères nationaux en se contentant de les "personnaliser". C'est le règne de

l'information standardisée qui se profile...

Information prêt-à-porter ou, au contraire, grâce à la plus grande rapidité des transmissions, information plus riche et plus diversifiée ? Réflexes catégoriels ou réflexion commune ouvriers-journalistes ? Asservissement technique ou plus grande autonomie des salariés ? La modernisation dans la presse, ce peut être l'une ou l'autre. La journée du 7 novembre n'avait pas pour ambition de résoudre, comme par un coup de baguette magique, les difficiles problèmes d'orientation des militants du secteur. Mais, à travers l'exemple de "Ouest-France", elle aura montré que c'est en conciliant, par l'information et la formation, les évolutions envisagées, en pesant, par la mobilisation et la négociation, sur les choix d'investissements, en refusant le corporatisme, que les salariés seront le mieux à même de maîtriser les effets des nouvelles techniques. Les militants CFDT de "Ouest-France", qui avaient remarquablement organisé l'accueil et l'animation de cette journée, ont tout lieu d'être satisfaits : leurs camarades des autres journaux - du "Monde" à "La Voix du Nord" - auront beaucoup appris... et retenu.

(1) du nom de ces ouvriers lyonnais du textile qui, au 19ème siècle, brisèrent les machines nouvelles qui les mettaient massivement au chômage.

(2) selon la direction de "Ouest-France", les matériels existants ne permettent pas, aujourd'hui, une mise en page sur écran opérationnelle : ils nécessitent une heure à une heure trente pour le montage d'une page, alors que leur seuil de rentabilité... et d'utilité est aux environs de quinze minutes...

brèves...

MORT AU TRAVAIL A 20 ANS

Le mardi 26 août à 16 h : 40, Lazreg Ben Haerdag, un ouvrier intérimaire de vingt ans, est mort écrasé sous un chariot-élévateur, à l'imprimerie Verschaeve à Roubaix. Le chariot s'est déséquilibré alors que ce jeune travailleur débarrassait des détritres pour les mettre dans une benne. Mais il n'avait pas de permis pour utiliser cet engin. Le contremaître a affirmé que la victime avait utilisé le chariot de son propre chef. Selon son compagnon de travail, au contraire, c'est le contremaître qui lui en avait donné l'ordre.

— D'autres témoins n'ont pas voulu se "mouiller". Conclusion : les autorités d'une entreprise peuvent s'en tirer à bon compte, même avec la mort d'un ouvrier, alors qu'un ouvrier peut être sanctionné pour une peccadille.

PETIT-PREYS (DENAIN) : USINE FERMÉE

Filiale de la Société Sica-Duprez de Tourcoing, l'entreprise Petit-Preys de Denain a fermé ses portes le 31 août. Des propositions de reclassement à Lille et Cambrai ont été faites pour 40 salariés. Les autres sont sur le pavé. "Pas de syndicat, pas de plan social" ont écrit les délégués sur une pancarte. L'entreprise faisait de l'impression sur carton d'emballage.

SAD : toujours l'emploi

La Société d'Agences et de Diffusion (S.A.D.) a clairement fait connaître l'échec du plan papeterie qui avait été mis en place par la direction.

La direction a donc décidé que l'exploitation de la papeterie doit être relevée en allégeant les charges, notamment salariales.

Pour la CFDT, il est clair que ce sont les salariés qui vont faire les frais de cette restructuration pour laquelle il n'est pas exclu une filialisation partielle ou totale. C'est donc 250 personnes pour lesquelles le statut, voire l'emploi, est menacé.

Le 28 octobre, la CFDT a réclamé, comme le prévoient les conventions collectives, une négociation. Dans le même temps, des actions, sous forme d'arrêts de travail, ont été déclenchées et se poursuivent. A Lyon, le 5 novembre, la CFDT a proposé à la CGT la poursuite d'actions unitaires en vue d'obtenir l'ouverture immédiate de négociations portant sur le reclassement des 250 salariés de la papeterie et le départ des 198 personnes de 55 ans et 1/2 et plus en 1987 et 1988. La CGT a refusé de s'associer à tout mouvement, prétextant qu'elle s'était engagée auprès de la direction générale à ne pas bouger du fait que la S.A.D. devait donner le 15 novembre une proposition de date.

Face à ce refus d'agir de la part de la CGT, la CFDT ne pouvait attendre que la direction ait tout décidé avant de rencontrer les organisations syndicales. Elle a mené une campagne d'information et de mobilisation des salariés, leur demandant notamment de refuser toute négociation individuelle de leur départ qui, bien sûr, serait à leur désavantage.

L'action continue.

SOPAL : 48 HEURES DE GREVE ACTIVE POUR L'EMPLOI A L'APPEL DE LA CFDT

La SOPAL, c'est une entreprise du groupe AUSSEDT-REY qui produit des papiers siliconés et fait également l'impression. C'est la marque K.D.P. connue dans le monde entier.

En juin 1986, les élus du comité d'entreprise apprennent que la direction envisage le possible rapprochement de la SOPAL avec d'autres unités du groupe Dax et Vienne. Mais pas d'informations complémentaires ne précisent concrètement ce que cette déclaration signifie. Le personnel commence sérieusement à s'inquiéter.

Dès la rentrée, les élus CFDT interpellent la direction et demandent des informations et surtout des garanties. Pendant ce temps, les élus CGT discutent seuls avec la direction et s'efforcent de persuader le personnel que leurs emplois ne courent aucun risque, et que ce n'est pas quand une entreprise risque de fermer qu'il faut faire grève. Ils n'hésiteront devant aucun moyen. La diffamation, les coups par derrière, tout leur sera bon.

Du coup, la CFDT se voit contrainte de mener seule la bataille. En dépit des manoeuvres dilatoires de la CGT et de la CGC, la CFDT parvient à rédiger un cahier de revendications.

Le 24 septembre, l'équipe du matin refuse de mettre les machines en route. La CFDT réunit le personnel. Peu à peu, tous les ateliers se mettent en grève. La CGT se rallie timidement. Puis, le 25 septembre, elle appelle à la reprise contre l'avis des salariés. A onze heures, la direction reçoit les délégués du personnel et donne des garanties sur l'avenir de l'entreprise.

Avec ce mouvement unitaire, les salariés ont pris conscience de leur force. Un phénomène plutôt rare dans la période actuelle.

COMMISSION PARITAIRE LABEUR

La Commission Paritaire Labeur s'est tenue le jeudi 13 novembre 1986.

D'entrée de jeu, la délégation patronale a annoncé la couleur, l'augmentation des salaires pour 1987 sera très difficile, faible en fonction des indices prévus par le gouvernement : 2 %.

La proposition patronale est une augmentation de 1,5 %, en deux paliers, les 0,5 % restant à la disposition des entreprises pour des augmentations personnalisées.

Par contre la délégation patronale est toute prête à discuter pour essayer de faire aboutir les négociations sur le temps de travail (souplesse dans les horaires), et revalorisation de la profession.

En conclusion, les patrons disent : "Il faut être réaliste dans les revendications".

La CFDT rappela le passif des années passées, qu'il serait bon d'en discuter avant d'aborder 1987.

Pour la FFIIG, il n'en est pas question, ceci est du passé, voyons 1987. Devant l'hostilité unanime des organisations syndicales, la délégation patronale leva la séance, en rappelant que l'on se reverra en janvier 1987.

Après mûres réflexions, il apparaît que parler du passé ne nous apportera plus rien. Par contre, en ce qui concerne le présent, les syndicats et sections syndicales CFDT sont-ils d'accord sur les propositions faites par les patrons : 1,5 % au plan national et 0,5 % à discuter dans les entreprises ?

NOUS ATTENDONS VOTRE REPONSE.

La délégation CFDT
LYON : UNE BONNE ACTION JURIDIQUE

Depuis le retour de la droite au pouvoir, les affaires traitées par la commission juridique du syndicat du livre de Lyon composée de cinq membres, sont passées de cinq par an à une bonne vingtaine.

Le financement : lorsqu'un salarié dépose un dossier, il doit verser 200 francs. Il signe aussi une déclaration sur l'honneur par laquelle il s'engage à ristourner au syndicat 10 % des sommes qu'il aura obtenues à la fin de la procédure. Cette décision est bien acceptée et elle permet de faire face aux frais de préparation de dossier et de documentation juridique.

La pratique : la commission ne se substitue pas totalement au salarié. C'est à lui de recueillir une partie des attestations indispensables à sa défense. En revanche, nous essayons toujours de trouver d'abord une conciliation avec l'employeur. Ce n'est qu'en cas d'échec de celle-ci que nous acceptons d'aller en justice.

Le bilan : depuis le début de 1986, neuf affaires ont été portées devant la formation de référés. Huit ont été gagnées. Nous avons été jugés incompétents dans la neuvième.

L'utilité de la commission juridique n'est donc plus à démontrer. Elle permet notamment de défendre →

—les salariés les plus défavorisés que les avocats, qui plaident dans le cadre de l'assistance judiciaire, ne défendent pas toujours très bien.

HACHETTE : UNE VICTOIRE Unité économique et sociale

Après des années de procédure, la CFDT, la CGT, la CGC, FO et la CFTC viennent enfin de l'emporter : le 7 octobre 1986, la direction de HACHETTE a accepté de signer un accord sur l'unité économique et sociale entre HACHETTE S.A. et onze de ses filiales de l'édition :

- Editions Classiques d'Expression Française
- Editions Jean-Claude LATTES
- Librairie Arthème FAYARD
- Librairie des Champs-Élysées
- Librairie Générale Française
- Editions de la Seine - Editions Mazarine
- Média 1000
- Société Nouvelle des Editions du CHENE
- International Book Promotion
- TOP N° 1 Librairie Générale Française et Cie - Edition N° 1
- Editions STOCK.

Désormais toutes ces sociétés feront partie du Comité d'établissement du groupe Livre Hachette. Celui-ci remplacera l'actuel Comité d'établissement du Boulevard Saint-Germain et sera représenté au Comité central d'entreprise de la S.A. HACHETTE.

Ce Comité du "Groupe Livre" recevra 0,84 % de la masse salariale brute des filiales pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % à titre de subvention de fonctionnement.

Cet accord est important. Car, en remportant une victoire sur la reconnaissance de l'unité économique et sociale, les syndicats font admettre que les salariés dispersés dans les filiales séparées d'un même groupe peuvent bénéficier d'un même lieu de négociation. Ils peuvent ainsi élaborer des revendications communes et mener des actions en commun.

Par ailleurs, cet accord constitue un encouragement à poursuivre ailleurs la bataille en faveur de l'unité économique et sociale.

S.L.I.M. : 31 LICENCIEMENTS

Lors du comité d'établissement du 9 septembre, la Société Lilloise d'Impressions Multiples (S.L.I.M.) a annoncé 31 licenciements pour l'établissement de Loos, qui compte 159 salariés. Parmi ces licenciements, il y aurait 23 contrats F.N.E. et 8 licenciements secs. Il

s'agit du troisième licenciement collectif depuis 1978 dans cette entreprise. Depuis le dernier licenciement, celui de 1983, le personnel aux machines n'a cessé de faire des heures supplémentaires. En outre, il est prévu d'augmenter l'horaire de l'équipe de nuit.

La S.L.I.M. fait partie du groupe Danel. A propos du déficit annoncé, on peut se poser des questions sur les conditions financières existant entre le groupe et les établissements.

"NORD LITTORAL" RACHETE PAR "LA VOIX DU NORD"

Fin septembre, la "Voix du Nord" a pris une participation majoritaire dans le quotidien calaisien "Nord Littoral" (7.500 exemplaires). Ce journal avait déposé son bilan en novembre 1985. Il avait été repris par Bertez (Tribune économique, Vie française), lequel, malgré ses promesses alléchantes, n'a pas injecté de fonds pour relancer l'entreprise.

René Decock de "La Voix du Nord" devient donc directeur-gérant de "Nord-Littoral". Le plan de reprise prévoit le maintien en poste du personnel avec son ancienneté, le maintien du titre et l'indépendance de l'équipe rédactionnelle.

Lors du congrès du syndicat des journalistes CFDT de novembre 1985, une motion sur "Nord Littoral" posait deux exigences : maintien du pluralisme et indépendance par rapport au groupe Hersant. Avec la "satellisation" par "La Voix du Nord", c'est le pluralisme qui est menacé, autrement dit la possibilité pour les lecteurs de choisir entre deux journaux réellement différents et concurrents.

Si la rédaction n'a pas un pouvoir réel sur tout le contenu du journal, "Nord Littoral" risque de connaître avec "La Voix du Nord" le sort qu'a subi "L'Aurore" avec "Le Figaro".

GROUPE DANIEL

Ce groupe, composé de plusieurs entreprises du Labeur sur le territoire national, a décidé de modifier les structures juridiques des entreprises. A partir du 12 décembre 1986, il n'y aura plus qu'une seule entreprise DANEFORM avec ses établissements.

Se saisissant de cette restructuration, la direction a voulu toucher aux "maigres" avantages des salariés en essayant de réduire les contrats d'intéressement pour les unités qui en bénéficiaient. La réaction des organisations syndicales ne s'est pas fait attendre. A Lyon, après deux rencontres de négociations qui se sont soldées par un échec, l'ensemble des organisations syndicales (cadres compris) CFDT, CGT, FO et CGC, ont décidé

d'un mouvement de grève de quatre heures qui a été largement suivi et qui portait donc :

- sur les contrats d'intéressement
- et sur le refus de tout licenciement, déclassement ou mutation arbitraire d'ouvriers, d'employés ou de cadres.

A la suite de ce mouvement, les contrats d'intéressement sont maintenus comme auparavant et la CFDT reste vigilante sur les dangers pour l'emploi.

NORD-HERSANT : UNE SOCIÉTÉ DE MOINS

Michèle Nozière a confirmé son intention de fusionner l'an prochain deux sociétés de Nord-Hersant qu'il dirige : la SARL Nord-Print serait absorbée par la SA Nord-Eclair (administration, clavistes, entretien). Nord-Print (composition et impression) avait été créée en 1978 afin de pouvoir réembaucher du personnel alors que Nord-Eclair et Nord-Matin avaient licencié au moment de la fusion des deux imprimeries.

REIMS : REPRESSION SYNDICALE

UN PRECEDENT INQUIETANT

Le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, par l'intermédiaire de son sous-directeur des droits des salariés (B. CREMAUD), a décidé d'annuler le 24 septembre dernier la décision de l'Inspecteur du Travail qui, en avril 1986, avait refusé le licenciement pour motif économique de notre camarade Colette COURTEHOUX (déléguée syndicale CFDT, représentante syndicale au comité d'entreprise, déléguée du personnel suppléante, membre CHS-CT, conseillère prud'homale).

Depuis 1982, obstiné dans sa répression syndicale, l'employeur a demandé par quatre fois son licenciement pour motif économique, mais les interventions répétées de l'Union Locale CFDT de Reims avaient jusqu'à présent évité son licenciement.

L'Imprimerie DEBAR avait introduit un recours hiérarchique auprès du Ministère pour faire casser la décision de l'Inspection du Travail, et a donc obtenu gain de cause, fait sans précédent...

Au moment où l'accord conventionnel du 20 octobre comble en partie le vide réglementaire et juridique sur les licenciements, n'assiste-t-on pas à une stratégie parallèle de répression syndicale visant à remettre en cause la protection sociale des représentants du personnel ? L'Union Locale CFDT de Reims a entamé une procédure juridique et la FTILAC interviendra incessamment auprès du Ministère pour tâcher de le faire revenir sur sa décision.

A.C.P.:

Mise en vente

VIABLE POURTANT MALGRE 10 MILLIONS DE DEFICIT

Depuis le début de l'année 1986, le personnel de l'Agence Centrale de Presse vit dans une situation quelque peu irréaliste. A la mi-février, le champagne coule à flots pour l'inauguration des locaux ultra-modernes de la rue du Sentier, en présence de Georges Fillioud et de très nombreuses personnalités officielles : grande fête qui coïncide avec le trente-cinquième anniversaire de l'agence.

Cependant, alerté par la fréquence des incidents sérieux affectant la livraison des produits de l'agence à ses abonnés, le flux d'informations en provenance des correspondants ou la gestion du système informatique, le personnel restait vigilant. Le comité d'entreprise décidait, le 17 avril, de demander à un expert-comptable de vérifier les comptes et d'apprécier la situation générale de l'entreprise. Un mois plus tard, l'Assemblée générale du personnel quasi unanime constatait qu'aucun Conseil d'administration n'avait été réuni depuis décembre 1985, que l'absence d'informations financières fiables (en particulier pas d'établissement d'un budget prévisionnel) ne permettait pas d'analyser sérieusement les graves difficultés auxquelles était confrontée, une nouvelle fois, l'agence. En outre, le report de toute décision comme les retards intervenus dans le paiement des salaires ou le manque d'élaboration de toute action commerciale et de toute politique rédactionnelle, accréditaient "les hypothèses les plus pessimistes".

Les représentants du personnel au C.E. recevaient à la fin juin le renfort inattendu des commissaires aux comptes. Ceux-ci les informaient qu'ils allaient engager la procédure d'alerte pour attirer l'attention "sur une situation de nature à compromettre la poursuite de l'exploitation". On devait en effet apprendre rapidement que le bilan 1985 faisait apparaître un déficit de plus de trois millions de francs, dix fois supérieur à celui encore estimé par la direction trois mois auparavant.

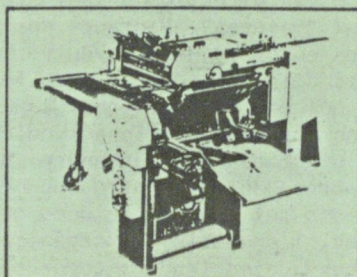
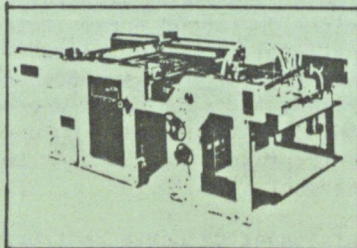
Le 13 octobre, le Conseil d'administration se déclare vendeur de la grande majorité du capital et charge un mandataire de justice de formaliser sa proposition auprès des grands groupes de presse. Deux

semaines plus tard, ils sont tous en possession d'un dossier financier complet sur l'ACP et font connaître, directement ou par l'intermédiaire de cabinets de consultants, leur intérêt pour une reprise majoritaire ou totale. Cependant, le délai pour la remise d'offres fermes est fixé à la fin novembre. A défaut, le mandataire de justice a annoncé son intention de déposer le bilan.

Informée immédiatement, l'Assemblée générale du personnel a voté, le 14 octobre à une très forte majorité, une motion où elle affirmait son "souci de ne pas interférer dans d'éventuels contacts avec de nouveaux actionnaires", mais aussi sa "volonté de dialoguer au plus tôt et sans préalable avec tous ceux qui sont intéressés au maintien de la deuxième agence de presse française dont l'existence appelle une solution industrielle durable, le maintien des emplois actuels de l'ACP ainsi que des conditions de travail décentes".

LENS : PORTES FERMÉES POUR UN JOURNALISTE

Pour avoir écrit des articles sur le F.C. Lens qui ne plaisaient pas au Maire de cette ville, Henri Gugier, journaliste sportif à "La Voix du Nord", se voit interdire l'accès de tous les lieux municipaux. Le Maire de Lens, Delelis, perd son sang-froid dès qu'on touche à son club de football. Les journalistes lensois savent que si on laisse faire, ce genre de mesures leur pend au nez. Notre syndicat et l'U.S.J.F. se sont déclarés solidaires du collègue et rappellent qu'ils ont toujours dénoncé les atteintes à l'exercice du métier de journaliste.



A.F.P.:

"Riton la menace" se déchaîne

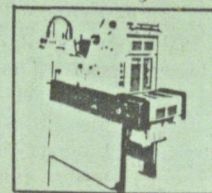
La direction de l'AFP fait de plus en plus fort. Non seulement elle tente d'ignorer superbement les accords collectifs et le protocole d'accord de fin de grève du 18 juillet dernier, mais voilà qu'elle introduit - de façon aussi cynique que maladroite - des critères non professionnels pour la nomination de certains journalistes.

Les syndicats de l'AFP et seize journalistes du desk allemand ont déposé une demande en référé pour obtenir la suspension des mesures de licenciement qui devaient être engagées à partir du 10 novembre.

Certes, cette demande a été rejetée, mais elle a au moins permis de contraindre la direction de faire appliquer - ce qui était dans son esprit loin d'être acquis - l'accord selon lequel le "guichet-départ" sera maintenu durant les huit semaines qui suivront la restructuration de ce service, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier prochain.

La CFDT constate une nouvelle fois que le plan Pigeat se traduit très concrètement par un rabougrissement de la vocation mondiale de l'AFP. L'agence, où Pigeat veut "alléger" de cent cinquante personnes les rédactions (soit une baisse de 20 % des effectifs !), a d'ailleurs déjà perdu une cinquantaine de journalistes qui ont choisi les départs volontaires.

Mais ce n'est pas tout, car la direction, non contente de vider l'entreprise de sa substance, veut la vider de sa crédibilité. Le fait le plus marquant est son attitude prise après la décision de Charles Pasqua, qui a tout bonnement refusé sans la moindre explication d'accréditer Pierre Maillard, le journaliste désigné pour occuper ce poste de détaché au ministère de l'Intérieur, alors que personne ne met en cause ses compétences professionnelles. Que fait alors la direction de l'Information ? Elle réaffiche immédiatement et sans sourciller le poste, se pliant de bonne grâce à la décision unilatérale du gouvernement. Les journalistes de l'AFP nommés en province devront-ils bientôt obtenir l'assentiment le Monsieur le Préfet et l'accrédité au Vatican la bénédiction du Saint-Siège ?



CULTURE ET COMMUNICATION : 87 : Un budget «traditionnaliste»

DANS UN CONTEXTE BUDGETAIRE DIFFICILE, UN BUDGET RELATIVEMENT EPARGNE

Globalement stable, le budget comprend d'importants redéploiements, c'est-à-dire à la fois des économies et des mesures nouvelles traduisant les unes et les autres les priorités du gouvernement.

Le projet de budget du ministère s'élève en 1987, en dépenses, à 9.010 millions de francs. Il se compose de trois enveloppes :

- le budget de la Culture, au sens strict,
- le budget des grands travaux,
- le budget des crédits de communication.

Les crédits alloués à la Culture passent de 7.431 millions de F. en 1986 à 7.372 millions de F. en 1987. La part du budget de la Culture dans le budget de l'Etat remontera donc à son niveau de 1985, soit 0,70 %.

Par contre on assiste à une baisse des crédits alloués pour les grands travaux puisque l'on passe de 2.051 millions de francs en 1986 à 1.300 millions de F. en 1987.

Dans les économies très fortes à signaler, celles qui ont frappé la Direction du Développement Culturel (- 68 millions de F.), avec pour conséquence le bradage des politiques nouvelles du ministère LANG (voir spécial militants de juillet 1986). Les attributions de la Direction du Développement Culturel étant réparties entre la Direction de l'administration générale et de l'environnement culturel et la Direction des théâtres et des spectacles, le ministère prétend ainsi clarifier et rationaliser les critères d'attributions des aides financières de l'Etat, façade permettant de justifier le désengagement de l'Etat.

En matière de communication, les crédits antérieurement inscrits au budget du Premier ministre pour les aides à la presse (soit 72 millions de francs) seront désormais inscrits et directement gérés par le ministère.

LES PRIORITES EN 1987

Des économies importantes seront opérées sur les moyens d'intervention puisque ce sont environ 200 MF

qui sont dégagés pour financer les priorités en 1987.

Les économies portent notamment, à hauteur de 68 MF, sur les crédits antérieurement affectés au Développement Culturel, ce que la FTILAC a dénoncé (voir plus haut).

Dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, il y a confirmation de la suppression du fonds de soutien aux industries de programmes (- 45 MF), réduction de certains crédits (- 5,5 MF) et, en contrepartie, le ministère avance qu'il tire les conséquences de la progression importante des ressources nettes du compte spécial de soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels (115 MF). Le cinéma disposerait toutefois de crédits en augmentation de 21,5 MF et l'audiovisuel d'une progression de 43 MF.

LES MESURES NOUVELLES

Le réexamen des crédits et les redéploiements internes permettent au ministère de financer les priorités du gouvernement en matière culturelle.

1/ Première priorité :

- Le développement des enseignements artistiques se traduit administrativement, avec la mise en place de la Délégation aux enseignements et aux formations : dotation de 285 millions de F. contre 275 MF en 1986 (+ 4 %), avec la création de 38 emplois nouveaux d'enseignants. Sont donc confortés : L'Ecole du Louvre, le Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon et l'Ecole de Danse à Nanterre.

Préfiguration de certaines institutions : Ecole du Patrimoine, Fondation Européenne des métiers de l'Image et du Son, Institut français d'Histoire de l'Art.

Certaines institutions confortées

a) Dans le domaine des spectacles Ecole Nationale du Cirque de Châlons sur Marne, mise en place de l'Ecole Internationale de la Marionnette.

b) Revalorisation des crédits consacrés aux bourses de formation (musique et arts plastiques notamment).

2/ Seconde priorité : LA SAUVEGARDE ET LA MISE NE VALEUR DU PATRIMOINE

Elle se traduit par des mesures

nouvelles destinées à améliorer le fonctionnement des grandes institutions patrimoniales. Exemples : Bibliothèque Nationale, préfiguration du fonctionnement des espaces d'accueil et d'information du Grand Louvre, Musées Nationaux, etc...

Protection du patrimoine

a) Créations d'emplois et réformes :

Rémunération des architectes en chef, et réforme du statut des inspecteurs des monuments historiques.

b) Augmentation des crédits d'équipements consacrés aux Monuments historiques.

Secteur Théâtre :

Des mesures nouvelles pour : l'Odéon, le T.E.P. (Théâtre de l'Est Parisien), le T.N.S. (Théâtre National de Strasbourg), accompagnées de 16 suppressions nettes d'emplois.

3/ Dernière priorité : MODERNISATION DU MINISTERE, avec quinze postes, notamment d'informaticiens, et 7,5 MF de mesures nouvelles (Informatique) afin de rénover les conditions de fonctionnement de l'administration.

EMPLOI : DES REDEPLOIEMENTS INTERNES POUR GAGER LES PRIORITES CULTURELLES DU MINISTERE

205 redéploiements entre Direction et établissements publics (correspondant à 110 postes budgétaires et 95 autres sur les budgets autonomes des établissements publics).

Ces redéploiements gagent de nouveaux emplois au profit des services de l'Etat et des établissements publics dans les secteurs considérés prioritaires.

Au total, compte tenu des diverses régularisations et des suppressions d'emplois liées au collectif budgétaire du printemps, les effectifs du ministère et de ses établissements publics passeront de 16.217 en 1986 à 16.146 en 1987.

En résumé, ce budget 1987 se caractérise surtout par son conservatisme et son traditionnalisme et prend radicalement le contrepied des innovations culturelles que la FTILAC avait saluées à l'époque du ministère LANG.

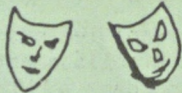
Lorsque l'Etat réduit le budget de la Culture tout en prétendant prioriser les Théâtres, on assiste dans la réalité à la fois à des diminutions et à des gels des effectifs.

L'ODEON : il est considéré comme deuxième salle et est rattaché à la Comédie Française. Ce théâtre aura ainsi du mal à préserver son identité. D'autant que son budget a été reconduit. Sans un sou d'augmentation.

L'OPERA : les restrictions budgétaires entraînent deux conséquences : réduction des effectifs et restructuration des services. Dans ce domaine, aucune concertation n'a vraiment eu lieu avec les syndicats. Une grève menée par le personnel a simplement permis de repousser la date butoir d'un mois. Par ailleurs, le problème des élections de délégués du personnel, en suspens depuis deux ans, n'a toujours pas été résolu.

BASTILLE : on ne sait pas où on va. Les organismes de tutelle refusent d'informer les organisations syndicales.

Cette politique d'économies budgétaires aura des conséquences sur la création et sur la nature des programmes présentés au public. Notamment, les représentations seront plus courtes et les salles devront renoncer à la programmation en alternance de deux pièces différentes.



CHÔMEURS VOS DROITS

Une nouvelle convention du régime d'assurance chômage est entrée en vigueur, le 1^{er} avril 1986. A cette occasion, la CFDT vient d'éditer une nouvelle brochure présentant de façon très concrète les droits des chômeurs.

Cette brochure s'adresse bien entendu aux chômeurs directement, mais aussi à tous ceux, militants, adhérents, qui sont en contact avec eux (permanences, accueil, services). L'information est sans doute le premier service à rendre aux chômeurs. Une information pratique sur les droits pour être efficace dans ses démarches.

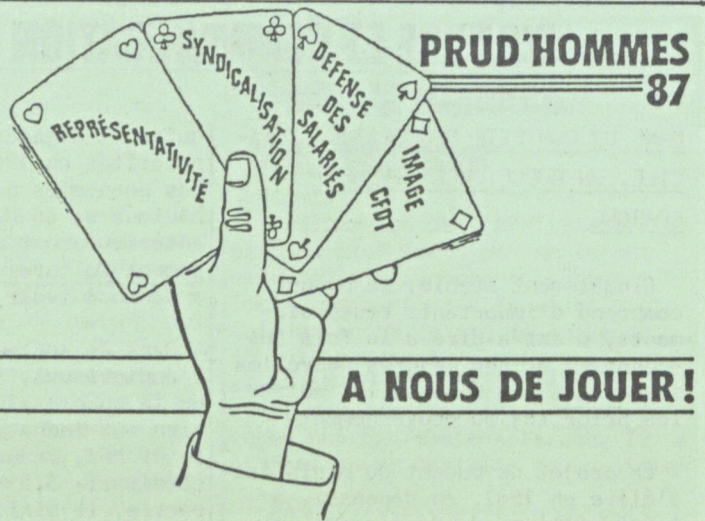


Prix franco : 25 F

Catalogue et tarifs sur quantité sur demande

A commander (paiement joint)
à Montholon-Services
26, rue de Montholon 75009 Paris

cfdt



LE TRAVAIL CONFEDERAL EN COURS

Le groupe élection prud'hommes (URI-Confédération) a décidé :

- 1/ de soumettre au Bureau national de novembre 1986 une note sur les élections prud'hommes 1987 ;
- 2/ d'envoyer aux organisations, début novembre 1986, un dossier "précampagne valorisant notre action dans les prud'hommes" (modèle de journal, dessins, une affiche panneaux syndicaux) ;
- 3/ de publier et afficher au BN de novembre 1986 un tableau récapitulatif sur l'état de recherche des candidatures et constitution des listes CFDT ;
- 4/ de rechercher les modalités, formes et coûts de collaborations extérieures (Image - Pub - Sondages, etc...) pour nous aider à mener cette campagne.

Les contacts commencent à se multiplier entre le groupe élections national et les responsables locaux aux élections.

Les réunions URI/Confédération sur la préparation des élections prud'hommes :

- douze réunions se sont tenues d'avril à septembre 1986,

- trois URI vont fixer leurs réunions rapidement,

- il reste donc sept URI dont nous n'avons aucune nouvelle sur la tenue de ces réunions (qui d'ailleurs se sont avérées fort utiles, là où elles se sont tenues). Des contacts avec ces sept URI seront pris par la Confédération.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET OFFICIELLE SUR LA CAMPAGNE

La date des élections est maintenant fixée :

MERCREDI 2 DECEMBRE 1987

La "photographie" de la situation des salariés pour être inscrits sur une liste électorale est fixée au 30 MARS 1987 (au lieu du 30 MAI, lors des deux élections précédentes).

Une annexe confédérale (Annexe N° 1) donne les informations administratives et officielles sur la campagne et la FTILAC la tient à votre disposition pour toute diffusion.

Pour le groupe confédéral prud'hommes, Gérard CARLES se tient à votre disposition au 42.03.80.80.



Fin octobre, le long processus de lutte de notre section syndicale CFDT du Centre d'Action Culturelle (C.A.C.) de Saint-Brieuc est arrivé en phase terminale avec des résultats qui préservent l'essentiel : la pérennité de l'institution (y compris de certains secteurs que voulait brader la direction, comme l'agence technique), et la majeure partie des emplois.

Un "constat d'accord" a été signé par nos camarades et l'interprofessionnelle des Côtes-du-Nord avec la direction du C.A.C. et les différentes tutelles subventionneuses (municipalité, conseil général, ministère de la Culture), et ainsi il a été mis fin au conflit.

LE BILAN QUE L'ON PEUT PERCEVOIR

A TRAVERS CET ACCORD :

- 1) Acceptation de nos représentants du plan de restructuration Poignant (directeur).
- 2) Acceptation du cahier des charges et des projets culturels en dépendant.
- 3) Accord sur les mutations et reclassements négociés...
- 4) Pas de répression contre les militants et salariés qui ont été engagés dans la lutte.
- 5) La "prime de départ" ou indemnité de licenciement passe de 25.000 F. à 50.000 F.

En tout onze licenciements environ se feront seulement, alors qu'au départ le plan social Poignant prévoyait aveuglément dix sept licenciements.

Comment en est-on arrivé là ? Tout d'abord, le rapport de force maintenu en permanence par la section et les salariés les a mis en position d'obtenir des négociations en permanence. Le mouvement dur de septembre avait permis d'obtenir, avec la participation des représentants de la FTILAC, la création de groupes mixtes de négociation (impliquant tous les partenaires concernés), et c'est à travers les discussions qui y ont été menées que quatre reclassements ont été négociés et qu'ont été examinés les départs volontaires et les mutations.

LES SECTEURS TOUCHES :

Le secteur du Cinéma d'Art et d'Essai disparaîtra, avec ses salariés, ainsi que le secteur Communication et information, avec une représentante du personnel ; quelques licenciements divers touchent d'autres secteurs (les gardiens, entre autres...).

La responsable du cinéma a effectué une grève de la faim durant plus d'une semaine, pour attirer l'attention de l'opinion publique sur la disparition de ce cinéma, et des personnalités du monde culturel et du Cinéma ont manifesté leur soutien. Le ministère de la Culture restera-t-il insensible au désarroi des salariés de la salle d'Art et d'Essai, qui sont conscients de la disparition d'un outil culturel unique à St-Brieuc ?

LES LECONS A EN TIRER :

Tout d'abord, la détermination de nos représentants et des salariés a permis de limiter les licen-

ciements pour une part importante, d'examiner sérieusement et de mettre en oeuvre des mutations et des reclassements, de faire partir avec 50.000 F. (au lieu de 20.000 F.) les salariés bénéficiant de la prime de départ, et surtout de s'opposer clairement aux choix aveugles d'une direction technocratique qui aurait fait disparaître des secteurs rentables (comme l'agence technique et l'audiovisuel) et aurait fait du C.A.C. uniquement une salle de spectacle. C'est en pesant aussi sur les missions de service public et les choix économiques les accompagnant que nos camarades se sont rendus crédibles face à leur employeur, en mettant en lumière l'incohérence des gestions passées et des choix à venir.

UN DERNIER ENJEU :

Les financements des tutelles pour 1986, qui étaient suspendus à l'acceptation du plan Poignant, sont assurés, mais l'incertitude demeure pour 1987, car en effet, quels sont les choix budgétaires du ministère et, comme nous le craignons, ne risque-t-on pas de voir les villes de St-Brieuc et Rennes non soutenues par l'Etat, alors que Nantes et Brest recevraient d'importantes subventions pour leurs établissements culturels (un précédent existe, la situation de la Maison de la Culture de Reims) ? En tout cas, l'incertitude demeure...

La FTILAC interviendra auprès de M. ABIRACHEDE, directeur des Théâtres et Spectacles, pour interpeller cette direction sur ses choix budgétaires pour 1987.



LUTTES ET COMMUNICATION

Mensuel : 1e N° 3 F.
Abonnements (1 an) : 20 F.

Rédaction et Abonnements :
43, Rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS Tél: 42 46 50 64

Directeur de la Publication :

Michel MORTELETTE

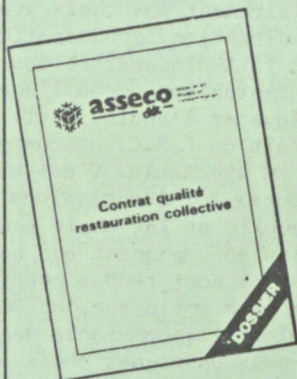
Imprimé à :

MONTHOLON - SERVICES
26, Rue de Montholon
75009 PARIS

N° de Commission Paritaire :
1422 - D - 73

COMITÉ D'ENTREPRISE

*Vous voulez améliorer
la restauration*



Savez-vous que 16 organisations de consommateurs viennent de signer un contrat d'amélioration de la qualité avec le syndicat national de la restauration collective ? Grâce au contrat 100 restaurants ont déjà amélioré la qualité des repas. Vous pouvez peut être en faire autant !

L'ASSECO-CFDT vient d'éditer un dossier complet : textes, commentaires, recueil des principaux textes législatifs.

Le commander à l'ASSECO-CFDT
Prix : 30 F

4, boulevard de la Villette
75955 Paris Cédex 19

COMITÉS D'ENTREPRISE ET ORGANISMES SIMILAIRES

du ski sans fin... dans un domaine de rêve... à des prix imbattables !

*IL N'EST PAS TROP TÔT POUR PENSER
AUX VACANCES D'HIVER 86-87*

- ▶ **Domaine skiable de VALMOREL** : 150 km de pistes.
- ▶ **Location en chalet haut de gamme**, au pied des pistes... à partir du village de **DOUCY-COMBELOUVIÈRE**.
- ▶ **Village d'enfants gratuit**.
- ▶ **Location de séjour, y compris les forfaits remontées mécaniques**, à partir de 37.200 F, 16 semaines, du 20 décembre au 11 avril.

Renseignements :

INVAC

19, rue d'Enghien - 75010 PARIS

Tél. : 16 (1) 48 24 18 18 - Téléc. : INVACN 290 315 F
Demander Marie-Paule.

Nouvelle formule mensuelle

alternatives ECONOMIQUES

DÉCHIFFREZ L'ÉCONOMIE AVEC UN REGARD CRITIQUE

AU SOMMAIRE DE JANVIER : ■ Dossier : protectionnisme ou libre-échange ■ Licenciements : autoriser ou négocier ■ Aménagement du temps de travail : le projet Delebarre aux oubliettes ? ■ Bilan du socialisme gestionnaire ■ Une interview de Jean Gatel ■ Entreprises : les investissements qui préparent l'avenir.

OUI, je m'abonne à la nouvelle formule pour 110 F : 10 numéros par an.

NOM ADRESSE

Retourner à Alternatives Economiques - 20, rue d'Assas - 21000 Dijon

LIAISON CE
LA REVUE DES CHSCT, CET ET SIMILAIRES

J'abonne mon CE :

moins de 3 abonnements :

470 Fx F

à partir de 3 abonnements :

400 Fx F

Mon CE est abonné :

abonnement supplémentaire individuel :

120 Fx F

Compléter et retourner à :
CELIC : 35 rue Compans 75019 Paris

Joindre votre règlement
à l'ordre de CELIC CB
(CCP 582 29 Y Paris) CCP



Le Guide Pratique 87 est disponible dans les UL et UD, éditions privé et Fonction publique. 32 F seulement avec l'agenda CFDT et son dossier Enfance.

A vendre dès septembre
aux adhérents et salariés.

LES DROITS DES ÉTRANGERS



Quelles sont les conditions d'accueil des étrangers en France ? Cette question mérite d'être traitée avec précision à l'heure où des appréciations approximatives sont souvent à l'origine d'un climat d'intolérance. Quand les esprits s'échauffent, il est important d'en revenir aux faits, c'est-à-dire aux droits et aux devoirs. Séjour, travail, protection sociale, école, formation, logement, choix de la nationalité, autant de sujets qui font la vie quotidienne des étrangers en France. Nous avons choisi de les aborder en détail, à la façon d'un guide. Un guide pour savoir, pour comprendre, pour agir.

Prix franco : 42 F

Catalogue et tarifs par quantité sur demande

A commander (paiement joint)
à Montholon-Services
26, rue de Montholon 75009 Paris

LUTTES ET COMMUNICATION

MENSUEL. Ce numéro comporte un supplément.

Edité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et de la Culture CFDT
(FTILAC-CFDT)

43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél: 42.46.50.64.

Supplément au
N° 48

Décembre 86

ISSN 0181 5520

EDITORIAL

4^{ème} CONGRES FEDERAL : C'est parti

Chers Camarades,

Le Conseil Fédéral du 28 Novembre 1986 était important pour trois raisons :

La première relevait du bilan de l'action revendicative dans la période. Il a enregistré avec satisfaction l'avancée de la mobilisation dans les entreprises de nos secteurs, notamment dans la branche Ecrit.

La seconde, qui représente un moment fort de la vie de toute organisation, est la décision de convoquer le 4^{ème} congrès fédéral les 18,19,20 et 21 Novembre 1987 à Villeurbanne.

Ce Congrès est essentiel à un double titre: faire le bilan de trois ans d'activités, de difficultés, de fonctionnement notamment, mais aussi d'acquis, d'avancées pour les travailleuses et les travailleurs de nos trois branches Ecrit, Audiovisuel et Culture et puis il s'agit de définir collectivement notre stratégie et notre présence CFDT dans ce paysage de la communication et de la culture qui n'arrête pas d'évoluer et qui s'envole vers 1990.

Troisième raison : le Conseil Fédéral a fait le point sur les moyens de l'organisation, sur le budget fédéral de 1987 qui sera encore un budget très difficile mais

nécessaire pour qu'en 1988 nous ayons les possibilités plus importantes pour l'action au quotidien. Sur ce dernier point, une lettre plus précise est envoyée aux secrétaires de syndicats. Elle nécessite, à notre avis, un débat dans les équipes syndicales et surtout un acharnement encore plus important quant à la remontée des cotisations.

Ces trois thèmes du Conseil Fédéral (Action revendicative, Congrès Orientation, Moyens) sont étroitement liés et ne peuvent être absents de vos réflexions, de vos suggestions, de vos propositions.

La Fédération **VOUS APPARTIENT** .

Nous attendons vos suggestions, vos propositions dans le cadre de la préparation de ce Congrès.

Tous ensemble, par le débat, la confrontation, nous ferons avancer la CFDT dans la Communication et la Culture.

Michel MORTELETTE

Secrétaire Général.

SOMMAIRE

Editorial	1
Communiqués de presse	2
Finances - Moyens	2
Conseil Fédéral du 28 Novembre 1986	3
Brève (Ecrit)	3
Allo FTILAC	4

Nominations C.N.C.L.

Les nominations, par la Commission Nationale de la Communication et des Libertés, des présidents des sociétés de Radio et de Télévision du Service Public sont considérées par la F.T.I.L.A.C. C.F.D.T. comme une mise en cause grave de la notion d'indépendance et de pluralisme.

Il y a de quoi s'inquiéter pour les décisions à prendre quant à l'avenir de T.F. 1 privatisée et de l'attribution de la 5^{ème} et 6^{ème} chaîne.

La C.N.C.L. en désignant des présidents issus d'une mouvance politique se discrédite et conforte la F.T.I.L.A.C. C.F.D.T. dans sa volonté de lutter pour un service public de qualité, indépendant des pouvoirs politiques et financiers.

La F.T.I.L.A.C. C.F.D.T. appelle les personnels de la communication (journalistes et techniciens) à s'organiser pour combattre toutes velléités politiciennes de "chasse aux sorcières" dans les rédactions et les services.

FTILAC CFDT 4 Décembre 1986

"Discrimination Syndicale" : Récidive

La direction des N.M.P.P., malgré les condamnations pénales rendues par jugement du Tribunal d'Instance de Paris le 28 janvier 1985, pour discrimination syndicale à l'encontre du Syndicat du Livre et de la Section C.F.D.T. des N.M.P.P., continue ses pratiques discriminatoires.

En effet, le 9 décembre 1986, la direction des N.M.P.P. engage des négociations, sur le problème de la décentralisation et de l'impression de la presse nationale, avec son partenaire privilégié la F.I.L.P.A.C. C.G.T. en excluant la F.T.I.L.A.C. C.F.D.T. qui a demandé à participer à ces négociations, étant représentative tant au niveau des journalistes que des ouvriers employés de cette branche.

Il faut rappeler qu'à l'origine de ce conflit, c'est la parution de LYON LIBERATION qui est en cause, et que pour la C.F.D.T., le règlement de ce différent passe par la participation de tous les partenaires sociaux concernés.

FTILAC CFDT 8 Décembre 1986

Le soir même, Mr MILLET appelait la F.T.I.L.A.C., décommandait la réunion prévue et jurait que l'on ne l'y reprendrait plus.

FINANCES - MOYENS**Budget Prévisionnel 87**

Le Conseil Fédéral a adopté un budget prévisionnel pour 1987 qui a pour objectif de rétablir les équilibres financiers à la suite des difficultés que nous avons rencontrées ces deux dernières années.

Ce budget que l'on peut qualifier de rigoureux est nécessaire et indispensable pour de partir sur des bases solides à la suite du congrès de novembre 1987.

Il est fondé sur une remontée des cotisations plus rapide et sur un accroissement des adhésions qui doit être un objectif permanent des équipes syndicales.

Les dépenses privilégient l'information, la formation des

équipes syndicales et l'action revendicative (conseils de branches, collectifs professionnels...).

Les cotisations: Bientôt un bonus

Le 30 septembre, les comptes de chacun des syndicats pour les cotisations de 1985 ont été arrêtés.

Les résultats font apparaître que la désyndicalisation a été, pour la FTILAC CFDT très contenue, car nous n'avons perdu que 3 % des effectifs par rapport à 1984; c'est donc un point que l'on peut qualifier de "positif", même si nous devons encore redoubler de volonté pour que le résultat 86 soit lui un "bonus" en matière de rentrée des cotisations.

Le Conseil Fédéral tient à réaffirmer sa volonté de développer les relations

(Fédération-Trésoriers de Syndicats) qui ont montré leur efficacité, notamment avec les syndicats locaux. Ce sont eux qui, pour une majorité, ont permis de redresser la situation. Nous sommes dans la bonne voie, telle est la conclusion sur ce point du Conseil.

Trésorier Fédéral:

A la suite de la démission du Trésorier Fédéral Michel Guiard, le Conseil Fédéral a élu Vincent DELACROIX comme nouveau Trésorier Fédéral à l'unanimité des présents.

Il a d'autre part décidé de créer un poste de Trésorier Adjoint, qui sera élu lors du Conseil Fédéral du 30 Janvier 87. Ce camarade devra être issu du collège des Syndicats.



PARIS, le 16 décembre 1986

LA C.F.D.T. SOUTIENT LA GRÈVE DE L'A.F.P. ET INTERPÈLE

LE 1ER MINISTRE

La FTILAC-CFDT réaffirme son soutien à l'action menée par les salariés de l'A.F.P., pour maintenir et développer le rayonnement mondial de cette agence, qui a démontré depuis longtemps déjà par la qualité professionnelle de ses journalistes, ce que pluralisme de l'information signifiait dans le monde. Sur ce point, toutes les catégories professionnelles du Livre, journalistes de l'audiovisuel CFDT apportent leur solidarité aux travailleuses et travailleurs en grève.

Aujourd'hui, à 14h, Henri PIGEAT s'est de nouveau retranché derrière son plan de démantèlement de l'agence et a donc refusé tout début de négociation en mettant des préalables inacceptables pour les salariés. Il a enfin par l'intermédiaire de la hiérarchie, exercé des pressions inadmissibles, sur les personnels des agences de province, un procédé qui pour la CFDT rappelle trop une époque révolue.

C'est pourquoi, la FTILAC-CFDT, consciente de la gravité de la situation vient de demander audience auprès du 1er Ministre afin d'envisager les modalités efficaces permettant une négociation sérieuse et conséquente.

Ces négociations ne peuvent se dérouler qu'en faisant table rase du plan de démantèlement de Mr. PIGEAT et en partant dans une stratégie de développement de l'Agence France Presse, comme agence mondiale.

Pour la CFDT, il n'est pas possible que le gouvernement laisse une entreprise de presse aussi importante que l'A.F.P. s'enfoncer dans la logique du plan de Mr. PIGEAT, qui est en fin de compte une impasse pour les salariés, mais aussi pour le rayonnement de la langue française et pour l'information dans le monde.

Les journalistes de l'A.F.P. peuvent compter sur le soutien de la CFDT tant sur le plan professionnel que dans le cadre de l'interprofessionnel avec l'U.D. de Paris, qui entend mettre ses moyens à la disposition des journalistes en lutte.

Fédération des Travaill(e)ux de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et de la Culture
43, rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS
Tél. : 16/1 42.46.50.64

Les cahiers du développement

Enfin un nouveau moyen pratique à la disposition des syndicats et des sections pour construire, animer et réussir le développement de la CFDT.

Conçus et réalisés par le secteur information-communication confédéral et le GAPS (Groupe d'action pour la syndicalisation), *les Cahiers du développement* sont les outils indispensables de gestion syndicale de base. Ils apportent aux collectifs militants les éléments de *méthode* et les renseignements pratiques pour faire vivre la CFDT.

Les Cahiers du développement se présentent sous la forme d'un classeur « professionnel » (21 x 29,7) contenant six cahiers de couleurs différentes dont la parution se fera en

trois temps (janvier 1987 - juin 1987 - décembre 1987). Chaque cahier (32 ou 48 pages, soit 250 pages au total) traite d'un sujet particulier (guide du trésorier, Carte d'identité du syndicat et de la section, Accueil, Animation du syndicat, etc.). L'ensemble, avec une présentation soignée, volontairement très pédagogique, fait alterner textes, graphiques et tableaux. L'objectif est de permettre aux militants, animateurs de sections et syndicats, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, d'avoir toujours sous la main cet instrument de référence et de travail. Bref, un vrai manuel pratique.

Les Cahiers du développement répondent à une attente : l'organisation, l'action, la gestion et la

communication sont des domaines où le savoir-faire, la technique et la méthode sont indispensables.

Chaque syndicat, chaque section et sans doute chaque trésorier devra au moins avoir un exemplaire des *Cahiers du développement*. A l'heure où la CFDT fait de la syndicalisation et du développement une priorité, voilà un matériel performant utilisable par tous les collectifs militants. **Attention !** Les deux premiers cahiers (*La carte d'identité du syndicat et de la section* et *le Guide du trésorier*) seront disponibles dès le mois de janvier et seront livrés avec le classeur. Votre intérêt est de passer commande le plus tôt possible pour bénéficier du tarif préférentiel de lancement. (Jusqu'au 15 janvier 1987).

Un classeur — six cahiers — 250 pages

Parution en trois étapes

- janvier 1987 : classeur + 2 cahiers
- juin 1987 : 2 cahiers
- décembre 1987: 2 cahiers

Prix — à l'unité — 200 F (franco de port)*
— à partir de 10 exemplaires — 180 F l'unité (franco de port)

* Tarif de lancement valable jusqu'au 15.1.87



LES CAHIERS DU DEVELOPPEMENT

BON DE COMMANDE

Commande à l'unité	_____ exemplaires × 200 F	Total _____
Commande à partir de 10 exemplaires	_____ exemplaires × 180 F	Total _____

La commande est à envoyer à l'adresse suivante :

Nom (en capitales) :

Prénom

Adresse

.....

Commande individuelle Fonction

Commande de structure Laquelle

Paiement joint à la commande par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la CFDT.

Adressez votre bon de commande à : CFDT
Secteur information-communication
4, bd de la Villette
75955 Paris cedex 19

CONSEIL FEDERAL DU 28 NOVEMBRE 1986

4^{ème} CONGRES: VILLEURBANNE
les 18.19.20.21 Novembre
1987

Le Conseil Fédéral du 28 - 11 - 1986 a décidé, conformément à l'articles 14 des statuts fédéraux de convoquer les syndicats au prochain congrès de la FTILAC CFDT les 18,19, 20 et 21 Novembre 1987 à VILLEURBANNE dans le Rhône.

Il convoque également, conformément à l'article 30 des statuts, les assemblées générales de Branches le 18 Novembre 1987.

Dés à présent, les syndicats sont invités à inscrire dans leur plan de travail les différentes étapes de la préparation de ce congrès fédéral, à savoir :

30 Janvier 87 : Conseil Fédéral chargé de décider de l'avant - projet d'ordre du jour, et de l'avant - projet de résolution.

Début Février 87 : Envoi de ces deux avant projets aux syndicats.

17 Avril 87 : Dépôt par les syndicats des amendements à l'avant-projet d'ordre du jour et à l'avant-projet de résolution.

24 - 25 Avril 87 : Conseil fédéral chargé de définir :

- L'ordre du jour définitif
- le projet de résolution
- le rapport général
- le règlement intérieur du Congrès
- le rapport financier
- les propositions de modification des statuts

Mai 87 : Envoi de ces différents textes à tous les syndicats et début du dépôt des candidatures au Conseil Fédéral dans le cadre du Collège syndicats (article 22 des statuts).

Juin 87 : Réunion des Conseils de Branches chargés de rédiger les rapports d'activité des branches Ecrit,

Audiovisuel et Action Culturelle.
Envoi de ces textes aux syndicats.

Septembre 87 : Clôture des candidatures au Conseil Fédéral, collège syndicats.

9 Octobre 87 : Conseil Fédéral chargé d'établir la liste des candidats présentés par le Conseil Fédéral au titre du 1^{er} collège (collège de la C.E.F.) (article 22 des statuts).

Envoi du Bulletin spécial Congrès avec les candidatures des 1^{er} et second collège, les amendements à la résolution et les modifications des statuts

18 Novembre 87 : Assemblées Générales de Branches.

19,20 et 21 Novembre 87 :
4^{ème} Congrès Fédéral à
Villeurbanne (69).

Brève : (Correspondance de la Presse Lundi 8 Décembre 1986)

Les députés ont adopté le samedi 6 décembre l'article 5 du projet de Loi portant diverses modifications d'ordre social. Cet article est ainsi rédigé :

" L' Etat prend en charge, dans des conditions fixées par décret, la moitié de la cotisation minimale annuelle d'assurance maladie due par les correspondants locaux non salariés de la presse régionale ou départementale, ainsi que par les vendeurs colporteurs de presse justifiant d'un contrat de mandat avec les éditeurs, dépositaires ou diffuseurs de presse.

La justification de l'existence d'un tel mandat est apportée par l'attestation de l'inscription au conseil supérieur des messageries de presse prévu à l'article 298 undecies du Code général des impôts.

Cette prise en charge est subordonnée à la condition que les revenus salariaux annuels des personnes mentionnées ci-dessus soient inférieurs à une fraction, fixé par décret, du plafond de la Sécurité Sociale."

LUTTES ET COMMUNICATION

Mensuel : le N° 3 Fr. Abonnement : 20 Fr. (1 an)

Rédaction et Abonnements

43, rue du Faubourg Montmartre

75009 PARIS Téléphone : 42 46 50 64

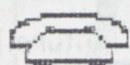
Directeur de la Publication : Michel Mortelette

Imprimé à : Montholon-Services - 26, rue de Montholon - 75009 PARIS

N° de Commission Paritaire : 1422 - D - 73

A AFFICHER,

A NOTER DANS VOS AGENDAS



ALLO FTILAC A PARTIR DU 2 JANVIER 1987



Dans le cadre de notre politique d'information rapide et efficace, la Commission Exécutive Fédérale a décidé de mettre à la disposition des syndicats, des sections syndicales d'entreprise un numéro de téléphone :

47 70 05 77

Ce numéro, que vous pourrez appeler en permanence, vous donnera :

- Le compte-rendu immédiat des négociations ce, dès la rentrée des camarades qui sont allés négocier.
- Les déclarations, positions et communiqués de presse que la Fédération aura publié.
- Les dates des prochaines rencontres de militants et des négociations.
- Ce nouvel outil devrait ainsi permettre aux militants d'avoir les moyens d'informer rapidement les adhérents et salariés des entreprises de l'action et des initiatives fédérales.

Pour l'action,

pour l'information,

pour la syndicalisation,

à vos téléphones !